

DEPARTEMENT DU VAR

ENQUETE PUBLIQUE

relative au projet de déclassement de voirie du gué aval de la Florièye sur la  
commune de TARADEAU

à l'attention de Monsieur Albert DAVID,  
Maire de TARADEAU,  
suite à la clôture de l'enquête publique organisée  
du 7 au 30 mars 2022.

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

## SOMMAIRE

### **1 GENERALITES**

- 11) Cadre général de l'enquête
- 12) Diffusion du rapport
- 13) Cadre juridique
- 14) Présentation du projet
- 141) Caractéristiques générales de la commune
- 142) Principales caractéristiques du projet
- 15) Composition du dossier

### **2 ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

- 21) Organisation de l'enquête
- 211) Désignation du commissaire enquêteur
- 212) Contacts et étude préalable
- 22) Déroulement de l'enquête
- 221) Les permanences
- 222) L'information du public
- 223) Clôture de l'enquête
- 224) Procès verbal de synthèse et mémoire réponse
- 225) Contacts avec les autorités administratives
- 226) Relations avec le maître de l'ouvrage

### **3 ANALYSE DU DOSSIER, DES OBSERVATIONS DES PPA ET DES CONSULTATIONS, REPNSES DU RESPONSABLE DU PROJET**

- 31) Analyse du projet
- 32) Avis des Personnes Publiques Associées (PPA)
- 33) Interventions du public

### **4 CONCLUSION**

#### **Pièces-jointes :**

- 1) procès verbal de synthèse du CE remis le 7 avril 2022 (6 pages) ;
- 2) mémoire en réponse transmis au CE le 19 avril 2022 (1 page) ;
- 3) publicité et procès-verbal d'affichage (7 pages).

## 1- GENERALITES

### 11) Cadre général de l'enquête

Cette enquête publique (EP) est relative au projet de déclassement de la voirie du gué aval de la Florièye sur la commune de TARADEAU.

Le présent rapport a été établi selon prescription de l'arrêté A 2022 017 du 16 février 2022 du Maire de TARADEAU.

Je suis désigné commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulon par décision E22000003/83 du 27 janvier 2022.

Les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur (CE) font l'objet d'un document séparé.

### 12) Diffusion du rapport

Conformément à l'arrêté préfectoral ce rapport sera transmis à Monsieur le Maire de TARADEAU. Ce document est également transmis à Madame la Présidente du tribunal administratif de Toulon et à la préfecture.

Le dossier d'enquête publique et le registre sont archivés à la mairie de TARADEAU.

Une copie du rapport et de l'avis du CE seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairie de TARADEAU.

### 13) Cadre juridique

Le projet est soumis à enquête publique en application des dispositions des codes suivants :

- Code de la voirie, titre IV section 1 emprise du domaine public routier communal, articles L141.3 et L141.4

Articles R141.4 à R141.9 (Enquête publique relative au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales).

- Code des Relations entre le Public et l'Administration TITRE III chapitre IV, Enquêtes Publiques, articles L134.1, L134.2, L134.5 et articles R 134.5 à R134.13.

Le projet global de réalisation de l'action 47 du PAPI est soumis au code de l'environnement notamment à :

- AE (autorisation environnementale) conformément à l'article R 181 36 et R 181 38 ;  
évaluation environnementale ses articles L122-1, R122-2 et R122-3;  
autorisation au titre de la loi sur l'eau au titre de l'article L 214-1

- Dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées au titre de l'article L411 22 ;

- Evaluation des incidences Natura 2000 au titre de l'article R 414 19

Le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) au titre des articles L 532 4 et L 532 et R 562 1 et suivants ;

Le Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI).

### 14) Présentation du projet

141) Caractéristiques générales de la commune et documents d'urbanisme

La commune de TARADEAU (83 460) est une commune du centre Var située à environ 14 km au sud de Draguignan. Elle appartient à la communauté d'agglomération Draguignan Provence Verdon agglomération (DPVa).

Elle s'étend sur 17,31 km<sup>2</sup> et est composée de 1 784 habitants pour une densité de 103 habitants par km<sup>2</sup> (2019).

En terme d'urbanisme elle est dotée d'un PLU opposable au schéma de cohérence territoriale (SCOT) DPVa, lui même approuvé par délibération communautaire du 12 décembre 2019.

Cependant par lettre du 25 février 2020 monsieur le sous-préfet de Draguignan décide la suspension du caractère exécutoire de celui-ci en application de l'article L143-25 du code de l'urbanisme.

Cette situation est actuellement inchangée.

La compétence en Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est détenue par le Syndicat Mixte de l'Argens (SMA) créé en octobre 2014 notamment suite aux inondations de juin 2010. Il réunit 74 communes du bassin versant de l'Argens, dont TARADEAU, à travers 8 EPCI membres. Dans le cadre de la lutte contre les inondations, le SMA porte le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Argens et des Côtiers de l'Estérel.

#### 142) Principales caractéristiques du projet

La commune de TARADEAU est traversée par la Florièye, rivière qui est un affluent de l'Argens.

En juin 2010, la Florièye est largement sortie de son lit dans la traversée de TARADEAU. Cette crue qualifiée de millénaire a provoqué de nombreux dégâts dont notamment la destruction d'une dizaine de maisons et emportés des gués. En 2011, 2014 et 2019, de nouvelles crues ont de nouveau impacté la commune.

Dans ce contexte le PAPI a défini une action spécifique (numéro 47) sur le territoire communal de TARADEAU.

Celle-ci, portée par le SMA, a pour objectifs de restaurer les fonctionnalités hydrauliques et écologiques, réduire le risque d'inondation, préserver et restaurer la faune et de la flore.

Les travaux concerneront 1 km du cours d'eau traversant le centre urbain de TARADEAU.

L'un des points particuliers de ces aménagements est la suppression totale des 3 ouvrages transversaux afin de permettre la libre circulation de l'eau et la continuité écologique.

Le gué aval, actuellement classé voirie communale, est directement concerné par cette programmation.

Le déclassement et la suppression de cet ouvrage auront pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie entre le quartier du moulin et le centre du village, l'enquête publique a donc été décidée en conformité avec l'article L 141 3 du code de la voirie.

Nb : les demandes spécifiques notamment liées à la destruction de l'ouvrage, aux dévoiement des réseaux, à la restauration des berges ne sont pas concernées par la présente enquête publique.

#### 15) Composition du dossier

Le dossier comporte :

- la délibération D 2021-7-2 du 3 novembre 2021 de la commune de TARADEAU (2 pages),
- un dossier de 42 pages intitulé «Dossier de déclassement de voirie. Démolition du gué aval à TARADEAU dans le cadre du projet de restauration morphologique de la Florièye.»

## 2 ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

### 21) Organisation de l'enquête

#### 211) Désignation du commissaire enquêteur

Par décision numéro E22000003/83 du 31 janvier 2022, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulon (83) m'a désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique relative au projet de déclassement de la voirie du gué aval de la Florièye sur la commune de TARADEAU.

L'arrêté municipal A 2022 017 du 16 février 2022 prescrit l'enquête publique et en précise les modalités.

#### 212) Contacts et étude préalable

Je prends contact par téléphone le 10 février avec Madame GRASSIN, secrétaire générale de la mairie de TARADEAU. A ma demande elle me transmet l'ensemble du dossier dématérialisé et nous convenons d'un rendez-vous avec Monsieur le Maire.

Le 15 février à 11h00 je me présente à Monsieur le Maire en présence de Madame PERRET-JEANNERET, conseillère municipale en charge de l'urbanisme, et de la secrétaire générale. Nous évoquons le dossier et convenons des modalités du déroulement de l'enquête publique en mairie. Nous validons les points nécessaires à la rédaction du projet d'arrêté et d'avis de l'EP : la période de l'enquête, les créneaux de permanences du CE ainsi que les modalités de consultation du dossier par le public et les moyens mis à sa disposition pour lui permettre d'exprimer ses observations, notamment via le processus dématérialisé de la consultation.

Après contact initial avec le SMA et récupération des dossiers dématérialisés afférents de l'action 47 du PAPI, je participe à une réunion de présentation supervisée par Monsieur VANLUNSEN (directeur général adjoint du SMA) et Monsieur DELSOL (en charge du dossier) au siège du SMA à Draguignan le 22 février à 16h00.

Le 24 février Monsieur le Maire me fait visiter le site objet de l'enquête publique et le quartier du moulin. Nous évoquons différentes problématiques dont notamment la suppression du passage direct vers le centre du village, le cheminement piétonnier envisagé et sa connexion au pont de la RD10 par un escalier de 13 marches.

Je numérote et paraphé l'ensemble des documents du dossier d'EP, j'ouvre le registre d'EP le 07 mars 2022 à 09h00.

## 22) Déroulement de l'enquête

### 221 Les permanences

Cette EP a été organisée et conduite du lundi 7 mars 2022 09h00 au mercredi 30 mars 2022 17h30 en respectant les directives sanitaires relatives à la pandémie de la COVID 19.

Elle a comporté 4 permanences échelonnées sur différents jours :

- lundi 7 mars 09h00 à 12h00 (ouverture de l'EP au préalable, notamment, vérifications des mesures sanitaires, paraphe du registre et contrôle des dossiers, vérification de l'ouverture et du contenu du site dématérialisé),
- vendredi 11 mars 2022 de 09h00 à 12h00,
- jeudi 17 mars 2022 de 15h00 à 17h30,
- mercredi 30 mars 2022 de 15h00 à 17h30, jour de clôture de l'EP.

Il est à souligner qu'en raison d'un événement familial grave le commissaire enquêteur, après demande accordée par monsieur le magistrat en charge des enquêtes publiques au Tribunal Administratif et validée par monsieur le maire de TARADEAU, a été contraint de reporter d'une semaine la quatrième et dernière permanence initialement prévue le mercredi 23 mars de 15h00 à 17h30 au mercredi 30 mars de 15h00 à 17h30.

Les locaux de la permanence se situaient dans la salle des mariages de la mairie de TARADEAU, dans un local équipé et regroupant les dossiers.

Au total 44 interventions du public ont été recensées, 33 sur une liste émargée remise directement au CE, 8 lors des permanences, 1 parvenue via l'adresse internet de la mairie, 2 par courriers déposés en mairie.

### 222) L'information du public

L'avis d'enquête publique est affiché à l'entrée de la mairie de TARADEAU ainsi qu'à différents emplacements répartis sur l'ensemble de la commune, dont le site et le quartier concernés par le projet, comme le précise le procès verbal d'affichage joint au dossier et les constatations effectuées par moi-même. L'arrêté, l'avis d'EP et le dossier ont été mis à la disposition du public sur le site internet de la commune. Ces documents ont fait l'objet de 103 vues pour l'avis d'EP, le dossier a été consulté 55 fois.

L'avis d'EP a été publié dans la presse locale La Marseillaise et Var matin les 19 février et 8 mars 2022. La copie de ces articles de presse figure dans le dossier de l'enquête publique.

L'ensemble des mesures de publicité rendu obligatoire par l'article R. 123-11 du code de l'environnement a été respecté et paru dans les délais réglementaires.

En dehors des permanences, le public était reçu à l'accueil de la commune pour consulter le dossier d'enquête et noter ses éventuelles observations sur le registre tenu à sa disposition.

Le public avait la possibilité de déposer ses observations selon plusieurs modalités :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles pendant ou hors des permanences ;
- soit en les adressant par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à la mairie de TARADEAU ;
- soit par voie dématérialisée en utilisant l'adresse internet de la mairie stipulée dans l'avis d'EP.

### 223) Clôture de l'enquête

Le mercredi 30 mars 2022 à 17h30, le registre d'enquête a été clos par mes soins, conformément aux dispositions de l'article R. 123-18 du code de l'environnement.

### 224) Procès verbal de synthèse et mémoire réponse

Conformément à l'article R. 123-18 du code de l'environnement, j'ai rédigé puis remis en main-propre et commenté le jeudi 7 avril 2022 à 11H00 le procès verbal de synthèse à Monsieur le Maire de TARADEAU, en présence du premier adjoint et de la secrétaire générale de mairie. Chacun a conservé un exemplaire sur les deux originaux après les avoir dûment paraphés et visés.

Le mémoire en réponse aux questions posées m'est parvenu par courrier électronique le 19 avril 2022 puis

par courrier normal.

Ces documents sont annexés au présent rapport.

#### 225) Contacts avec les autorités administratives

Afin de parfaire ma compréhension du dossier j'ai pris contact puis participé à une réunion de présentation de l'action 47 du PAPI au SMA le 22 février à 16h00.

Le lundi 4 avril à 09h00, à ma demande, je me suis rendu au siège du SMA pour rencontrer une nouvelle fois M DELSOL, en charge du dossier, pour obtenir des précisions sur plusieurs points suite aux interventions du public et à mon analyse du dossier.

#### 226) Relations avec le maître de l'ouvrage

La mairie a assuré un accompagnement efficace pendant toute les phases de l'enquête publique.

### **3 ANALYSE DU DOSSIER, DES OBSERVATIONS EMISES PAR LES PPA ET LE PUBLIC, REPONSES DU RESPONSABLE DU PROJET ET COMMENTAIRES DU CE**

#### 31) Analyse du dossier

Le dossier de déclassement de voirie d'environ 50 mètres en vue de la démolition du gué aval répond strictement à la réglementation.

Ce projet s'intègre dans l'action 47 du PAPI pilotée par le SMA. Le dossier d'étude d'impact environnemental est donc celui élaboré pour l'ensemble des travaux de l'action 47 sur 1 km de cours d'eau, comprenant la suppression du gué aval.

Le dossier précise les dévoiements de réseaux qui sont actuellement placés dans les fondations du gué.

Il souligne la transformation du schéma de circulation provoqué par la démolition du gué aval reliant le quartier du moulin au centre du village. Il propose la création d'un «cheminement modes doux» d'environ 600 mètres sur 1,5 à 2 mètres de large le long de la rive droite. Ce nouveau tronçon rejoindra le pont de la RD10 accédant au centre du village.

Les coûts prévisionnels de démolition de la section de voie sont précisés.

Le dossier expose également de façon explicite les enjeux environnementaux du site : le risque inondation et les espèces d'intérêt communautaires.

Il présente les incidences du projet en matière hydraulique ainsi que sur les milieux naturels et par rapport aux sites Natura 2000.

On peut retenir en synthèse que les incidences sont globalement positives et permanentes, que les mesures d'évitement et de réduction sont définies. Enfin des mesures de compensation et d'accompagnement sont précisées.

Le Conseil municipal de TARADEAU s'est prononcé, à l'unanimité, favorable au projet de déclassement de la voirie et de démolition du gué aval (délibération D 2021-7-2 du 26 octobre 2021, intégré au dossier d'EP), et a approuvé le lancement de l'enquête publique.

#### 32) Avis des Personnes Publiques Associées (PPA)

##### 321) Avis de l'Autorité environnementale :

Suite à la demande d'examen au cas par cas enregistrée sous le numéro F09320P0233, relative à la réalisation d'un projet de restauration morphologique de la Florièye dans la traversée de la commune de TARADEAU (83 ), déposée par le Syndicat Mixte de l'Argens (SMA), reçue le 01/10/2020, et vu la saisine de l'agence régionale de santé en date du 01/10/2020, l'autorité environnementale a décidé que le projet « n'est pas soumis à étude d'impact en application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement.»

##### 322) Avis DDTM

La DDTM a participé tout au long du processus du projet et notamment à la réunion du COPIL du 10 octobre 2019 qui approuve le scénario 4 comprenant notamment la suppression du gué aval de la Florièye.

## 323) SMA

Le Syndicat Mixte de l'Argens a autorisé l'organisation de la procédure d'information et de concertation avec les habitants et toutes les personnes concernées par délibération du 23 mars 2021.

Le bilan de cette concertation locale organisée en amont du projet par le SMA en mai-juin 2021 a été approuvé le 29 juin 2021. Les réunions publiques n'ont pu être tenues en raison de la pandémie COVID 19, 4 réunions avec les propriétaires riverains directement concernés par les travaux ont été menées sur leurs propriétés, un registre et un résumé non technique ont été mis à la disposition du public en mairie (sans aucune intervention), une campagne d'information a été effectuée sur les réseaux sociaux (SMA, Mairie de Taradeau, DPVa).

## 33) Intervention du public

Les 44 interventions du public ont été présentées et analysées dans le PV de synthèse du 7 avril en annexe.

Les demandes du CE mentionnées dans ce document ont fait l'objet d'une réponse synthétique, jointe en annexe, qui souligne que la mairie de TARADEAU est bordée par son strict champ de compétences dans le cadre de ce projet.

Il est donc difficile dans ce contexte d'analyser les réponses au regard des questions, remarques et propositions du public qui s'affranchissent des différents niveaux de responsabilités administratives et techniques.

Pour mémoire les interventions du public sont donc rappelées ci-dessous :

## 331) Intervention de monsieur PAIRE Michel, permanence du 11 mars 2022.

Résidant dans le quartier du moulin, monsieur PAIRE précise qu'il est favorable à la destruction du pont-gué aval mais absolument opposé à la suppression du passage en voiture qui relie directement le centre du village.

*Avis du CE :*

*Le CE prend note de cet avis négatif.*

*Le CE demande au porteur de projet son analyse notamment quant à la question du passage en voiture.*

*Avis du CE suite à la lettre réponse :*

*La mairie a unanimement approuvé le projet porté par le SMA amenant à la démolition du gué après le déclassement de cette partie de voirie. Elle considère que la suppression du gué n'enclavera pas le quartier du moulin.*

## 332) Réception de monsieur et madame DOLLA, permanence du 11 mars 2022.

Résidant dans le quartier du moulin, ils demandent le maintien d'un passage pour relier directement le centre du village et les commerces.

Ils précisent que selon eux :

- a) le déclassement de la voirie et la suppression du pont-gué vont provoquer l'isolement du quartier, réduire l'accès aux quelques commerces du village, contraindre l'emploi de véhicules pourtant néfaste pour l'environnement,
- b) le cheminement doux rive droite évoqué dans le dossier d'enquête publique ne peut rejoindre le pont routier de la RD10 par un escalier tel que cela est prévu actuellement. Une rampe est nécessaire pour en faciliter l'accès pour tous,
- c) en cas de réalisation du projet l'accès des piétons, notamment les enfants, ne serait possible que par le pont routier RD10. Ils estiment que cela est dangereux compte tenu de la faible largeur du trottoir sur l'ouvrage et de la circulation routière importante,
- d) en cas de réalisation du projet l'accès des véhicules au quartier du moulin ne serait possible que par le carrefour RD 10 reliant Taradeau à Lorgues, alors qu'il est déjà dangereux compte tenu de la faible visibilité des deux côtés et de la vitesse excessive des véhicules malgré les aménagements réalisés (miroir, ralentisseurs).

*Avis du CE :*

*Le CE demande au porteur de projet des précisions et éléments réponse sur ces différents points.*

*Avis du CE suite à la lettre réponse :*

*La mairie a unanimement approuvé le projet porté par le SMA amenant à la démolition du gué après le*

déclassement de cette partie de voirie. Elle rappelle en outre que le projet de démolition et de restauration morphologique des berges est porté par le SMA et que le Département effectuera des travaux pour répondre aux questions de sécurité sur la sortie sur la route départementale.

Le CE prend note de ces points.

333) Intervention de monsieur et madame MAGRE, permanence du 17 mars 2022.

Habitant dans le quartier du moulin, ils sont farouchement opposés au déclassement de la voirie qui se traduirait par la disparition du passage vers le centre du village.

Ils complètent leur propos par les éléments suivants :

a) ils soulignent qu'ils ne comprennent pas les raisons qui motivent le projet actuel alors que le pont-gué existant avait fait l'objet d'études de spécialistes et d'approbation des financements nécessaires.

b) ils précisent que le maintien d'un passage à gué dans le lit de la rivière permettrait la circulation de l'eau et des embâcles sans créer de retenue.

c) ils proposent la création d'un rond-point pour permettre l'accès sécurisé au quartier depuis le carrefour avec la RD10.

d) compte tenu de l'impact direct du projet sur leur propriété, ils demandent de bien vouloir étudier la mise en cohérence du zonage du PAPI post-travaux (en cas de leur réalisation) avec le PLU de la commune.

*Avis du CE :*

*Le CE demande au porteur de projet des précisions et éléments réponse, notamment quant à la demande de création d'un rond-point et la question de mise en cohérence du zonage du PAPI avec le PLU.*

*Avis du CE suite à la lettre réponse :*

*N'ayant aucune précision quant à la nature des travaux prévus par le Département ni leur date de réalisation envisagée à la sortie du quartier du moulin sur la D 10, il n'est pas possible d'émettre un avis sur le point c).*

*Il est dommage que le point d) n'ait pas fait l'objet d'une réponse spécifique.*

334) Intervention de monsieur DEMARIA Eric, permanence du 17 mars 2022.

Résidant dans le quartier du moulin, il souligne qu'il est opposé à la destruction du gué aval qui se traduira selon lui par l'isolement du village et renforcera la dangerosité de la sortie sur la route de Lorgues très fréquentée.

Il est interpellé par la différence d'appréciation sur la nature de l'ouvrage du gué aval mis en exergue lors d'une inauguration officielle par le sous-préfet de Draguignan en février 2017, il est à présent décrié.

Il propose de réétudier le dossier et de transformer l'ouvrage en véritable passage à gué.

Il se questionne sur la mention page 5/42 du dossier d'EP précisant «ouvrage provisoire et peu adapté aux crues..en date du 31 mars 2015».

*Avis du CE :*

*La mention page 5/42 concerne le gué amont, elle est donc hors champ de la présente EP.*

*Le CE demande au porteur de projet des précisions et éléments réponse sur les autres points.*

*Avis du CE suite à la lettre réponse :*

*La mairie considère que la suppression du gué n'enclavera pas le quartier du moulin et que le Département a programmé des travaux pour sécuriser la sortie sur la RD10.*

*Le CE n'ayant pas d'informations sur les travaux il est difficile d'émettre un avis.*

335) Intervention de monsieur MELLER Pascal le 29 mars 2022

Monsieur MELLER a écrit dans le registre d'EP, hors permanence du CE, qu'il trouve dommage de supprimer la passerelle car cela va générer des problèmes de circulation à la sortie du quartier dont le carrefour est «très dangereux».

*Avis du CE :*

*Le CE demande au porteur de projet des précisions et éléments réponse.*

*Avis du CE suite à la lettre réponse :*

*La mairie considère que la suppression du gué n'enclavera pas le quartier du moulin et que le Département a programmé des travaux pour sécuriser la sortie sur la RD10.*



*Le CE n'ayant pas d'informations sur les travaux il est difficile d'émettre un avis.*

336) Intervention de monsieur PAIRE et monsieur DUROT, permanence du 30 mars 2022.

Ils remettent au CE un document de quatre pages comprenant une analyse du projet et de contre-propositions, deux pages regroupent une liste émargée de personnes étant opposées au déclassement de la voirie.

Les intervenants émettent au CE les remarques suivantes :

- a) il y a selon eux une incohérence entre la protection de l'environnement, de la faune et de la flore motivant la destruction du gué aval alors qu'elle générera des trajets plus longs en véhicule, donc plus de pollution,
- b) ils soulignent que la désignation du passage dans l'arrêté d'EP et le dossier n'est pas correcte : il ne s'agit pas d'un gué mais d'une passerelle,
- c) ils s'interrogent sur le coût des travaux pour la création d'un nouveau chemin de 5 mètres de large avec sécurisation de la falaise afin de relier le hameau Saint-Joseph où peu de personne résident au regard du nombre d'habitants du quartier du moulin pour lesquels le passage serait supprimé,
- d) ils estiment qu'il ne faut pas encombrer l'intersection avec la RD10 qui est déjà dangereuse.
- e) ils expriment enfin plusieurs propositions destinées à maintenir un passage piéton et véhicules légers jusqu'à 3,5 tonnes afin de continuer à pouvoir rejoindre directement centre du village.

Ils demandent des précisions quant au déroulé du processus de l'enquête publique.

*Avis du CE :*

*S'agissant du b) le CE a souligné que ce point de sémantique était important même si les photos et illustrations de l'ouvrage permettaient de distinguer précisément sa nature.*

*Le CE a expliqué les prochaines étapes du déroulement de l'enquête publique et les suites qui pourraient lui être données.*

*Le CE demande au porteur de projet des précisions et éléments réponse pour les autres points.*

*Avis du CE suite à la lettre réponse :*

*La mairie considère que la suppression du gué n'enclavera pas le quartier du moulin.*

*Le CE prend note de ce point.*

337) Intervention de monsieur MENUGE, permanence du 30 mars 2022.

Il précise que son choix d'achat dans le quartier du moulin avait notamment été motivé par le cheminement direct vers les écoles communales.

Il complète son intervention :

- a) il met en avant le fait «qu'il y a eu au moins 3 reconstructions de la passerelle avec mise en sécurité par barrières de fermeture»,
- b) il expose le caractère dangereux de la sortie du quartier sur la RD 10,
- c) il est opposé au déclassement de voirie et favorable à la destruction de l'actuelle passerelle en la transformant en véritable passage à gué sécurisé.

*Avis du CE :*

*Le CE demande au porteur de projet des précisions et éléments réponse.*

*Avis du CE suite à la lettre réponse :*

*Le CE n'ayant pas d'informations sur les travaux de sortie sur la RD 10 il est difficile d'émettre un avis.*

338) Intervention de monsieur DEMARIA, permanence du 30 mars 2022

Il évoque les points déjà soulevés lors de son passage le 17 mars 2022 (voir supra).

Il ajoute les points suivants :

- a) il remet au CE une étude du CEREMA de juin 2020 (118 pages) relative à la gestion des passages à gué et ponts submersibles dans l'arc méditerranéen. S'appuyant sur ce document il s'interroge sur le bien fondé de la destruction du gué aval qui pourrait être modifié en pont submersible.
- b) il souligne la question de la permanence d'accès aux services de secours en cas d'obstruction de la route de la passerelle, seule voie permettant l'entrée-sortie du quartier,
- c) il s'interroge sur la création du cheminement doux rive droite qui semblerait être envisagé sur une partie des terrains plusieurs fois inondés.
- d) il demande des précisions quant aux suites du processus de l'enquête publique.

*Avis du CE :*

*Les prochaines étapes du déroulement de l'enquête publique (d)) ont été expliquées à monsieur DEMARIA. Le CE demande au porteur de projet des précisions et éléments réponse concernant ces points.*

*Avis du CE suite à la lettre réponse :*

*La mairie considère que la suppression du gué n'enclavera pas le quartier du moulin et que le Département a programmé des travaux pour sécuriser la sortie sur la RD10.*

*Il est dommage qu'aucune analyse réponse quant au point a) relatif au passage à gué n'ait été communiquée au CE.*

## 339 ) Intervention groupée sur liste élargée.

Le document de 4 pages remis au CE lors de la permanence du 30 mars contient le paraphe de 33 personnes désirant formaliser :

a ) leur opposition au projet de déclassement de la voirie et la suppression du passage reliant le quartier du moulin et le centre du village,

b) leur proposition de transformer l'actuelle passerelle en véritable passage à gué sécurisé

*Avis du CE :*

*Le CE prend note de cette démarche groupée.*

*Le CE demande au porteur de projet des précisions et éléments réponse sur ces points.*

*Avis du CE suite à la lettre réponse :*

*La mairie considère que la suppression du gué n'enclavera pas le quartier du moulin et que le Département a programmé des travaux pour sécuriser la sortie sur la RD10.*

*Il est dommage qu'aucune analyse réponse quant à la question du passage à gué sécurisé n'ait été communiquée au CE.*

## 340) Intervention par courrier de monsieur BARJON, 17 mars 2022.

Dans un document de 4 pages reçu en mairie le 17 mars, monsieur BARJON expose son analyse du projet, ses critiques et ses propositions.

a) selon lui les aspects sociologiques n'ont pas été abordés dans le dossier : lieu de passage notamment pour les écoliers, collégiens et lycéens alors que le trottoir sur le pont RD10 est étroit donc dangereux ; allongement du trajet pour les plus anciens alors que le passage a toujours existé sous différentes formes ; circulation automobile via un axe à une seule voie qui débouche dans un virage dangereux sur la RD10 ; escaliers au bout du futur cheminement rive droite pour rejoindre le pont RD10.

b) il complète en évoquant le concept de la passerelle au lieu d'un vrai gué, et des travaux pour sécuriser la berge rive gauche pour permettre de rejoindre le hameau Saint-Joseph.

c) il précise que s'agissant des données climatiques la Florièye est malheureusement souvent à sec. La mise en place de procédures spécifiques permettrait d'utiliser le gué tout en garantissant la sécurité des personnes.

d) il complète par un volet écologique soulignant la disparition quasi permanente des espèces aquatiques en raison de la sécheresse du lit de la Florièye.

e) il estime que les dépenses liées au projet sont inutiles, il suffirait selon lui d'utiliser le socle de l'actuelle passerelle pour créer un gué.

f) il conclue en exprimant notamment son refus au projet de déclassement de voirie et à la création du cheminement rive droite, son accord pour transformer le passage actuel en véritable gué, la restauration des berges et à l'implantation d'une végétation rivulaire.

*Avis du CE :*

*Le CE demande au porteur de projet des précisions et éléments réponse sur l'ensemble de ces points.*

*Avis du CE suite à la lettre réponse :*

*Il est dommage que la réponse transmise ne fournisse aucun élément relatif au point a), en particulier au regard de la largeur du trottoir qui serait étroite donc dangereuse pour la circulation notamment des enfants.*

*Les autres points n'ont également aucun retour ni analyse.*

## 341) Intervention par courrier du docteur MANEZ

Dans son courrier reçu en mairie le 23 mars le docteur MANEZ souligne la dangerosité de la sortie du

quartier du moulin sur la RD 10. Il demande la mise en sécurité de cette intersection avant la démolition de l'actuel pont-gué.

*Avis du CE :*

*Le CE demande au porteur de projet des précisions et éléments réponse sur ce point, notamment sur les travaux programmés et/ou envisagés sur cette intersection (notamment nature et descriptif, date de réalisation arrêtée ou envisagée, etc)..*

*Avis du CE suite à la lettre réponse :*

*Le CE n'ayant pas d'informations sur les travaux de la sortie de la RD 10 il est difficile d'émettre un avis.*

342) Intervention par courriel de monsieur BARJON

Dans son courriel envoyé au CE via l'adresse internet dédiée, monsieur BARJON retransmet les mêmes éléments que ceux communiqués dans son courrier du 17 mars (voir supra).

Il réitère son opposition au déclassement de la voirie et souligne que la sécurisation de l'aboutissement de la rue de la passerelle sur la RD10 doit être effectuée avant toute autre mesure.

*Avis du CE :*

*Le CE demande au porteur de projet des précisions sur les travaux programmés et/ou envisagés sur cette intersection entre la RD10 et le quartier du moulin (notamment nature et descriptif, date de réalisation arrêtée ou envisagée, etc).*

*Avis du CE suite à la lettre réponse :*

*idem 340).*

## CONCLUSION

Cette EP a été menée conformément à la réglementation et n'a donné lieu à aucun incident.

Il convient de souligner l'accueil et l'écoute de la mairie de TARADEAU dans toutes les phases de l'EP.

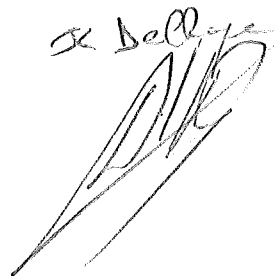
En dépit du contexte toujours anxiogène lié au respect des consignes sanitaires, les conditions organisationnelles et matérielles de l'enquête ainsi que les 4 (quatre) permanences ont été bonnes, essentiellement grâce à la volonté des interlocuteurs de la mairie, du SMA ainsi que du personnel côtoyé durant l'enquête.

Cette EP a fait l'objet d'un procès verbal de synthèse remis en main propre et commenté à Monsieur le Maire de TARADEAU, en présence du premier adjoint et de la secrétaire général de mairie.

Le mémoire en réponse aux demandes formulées a été transmis au CE le 19 avril 2022. Il souligne de façon très synthétique que le projet de déclassement de voirie n'enclave pas le quartier du moulin, que les travaux de sortie sur la RD 10 sont prévus par le Département et que les travaux de restauration morphologique de la Florièye sont portés par le SMA. Il ne donne pas de réponse exhaustive aux interrogations, remarques et propositions du public mentionnées et demandées par le CE dans le PV de synthèse.

Une relance du CE pour tenter d'obtenir des précisions complémentaires s'est soldée par une réponse par courriel le 26 avril mettant en avant que la commune n'avait pas de compétences sur le SMA et qu'elle ne pouvait donc répondre que sur le projet de déclassement de voirie.

Les conclusions et l'avis motivé du CE figure dans un document séparé.



**DEPARTEMENT DU VAR****PROCES VERBAL DE SYNTHESE**

à l'attention de Monsieur Albert DAVID,  
Maire de TARADEAU,  
suite à la clôture de l'enquête publique organisée du 07 au 30 mars 2022.

Ce procès verbal de synthèse, destiné au porteur de projet qui dispose de deux semaines pour y répondre dès réception, est établi dans le cadre de l'enquête publique (EP) sur le projet de déclassement de la voirie du gué aval de la Florièye sur la commune de TARADEAU (83460).

Il s'applique à notifier les différentes préoccupations et suggestions exprimées par le public au cours de l'EP et les avis des personnes publiques associées (PPA) réceptionnés avant la clôture de l'EP.

Il s'articule en trois parties : climat général de l'enquête, synthèse des interventions du public, les avis formulés par les PPA.

Il est finalisé par un encadré relatif aux demandes du CE.

**1. Climat général de l'enquête**

Cette EP a été organisée et conduite, du lundi 7 mars 2022 09h00 au mercredi 30 mars 2022 17h00, en respectant les directives sanitaires relatives à la pandémie de la COVID 19.

Elle a comporté 4 permanences échelonnées sur différents jours de la semaine.

Il est à souligner qu'en raison d'un événement familial grave le commissaire enquêteur, après demande accordée par monsieur le magistrat en charge des enquêtes publiques au Tribunal Administratif et validée par monsieur le maire de Taradeau, a été contraint de reporter d'une semaine la quatrième et dernière permanence initialement prévue le mercredi 23 mars de 15h00 à 17h30 au mercredi 30 mars de 15h00 à 17h00.

Au total 44 interventions du public ont été recensées, 33 sur une liste émargée remise directement au CE, 8 lors des permanences, 1 parvenue via l'adresse internet de la mairie, 2 par courriers déposés en mairie.

En complément il sera utile de noter le nombre consultations et téléchargements des documents composant le dossier d'EP à partir du registre dématérialisé mis également en ligne sur le site de la mairie de Taradeau. Les éléments n'ayant pas été communiqués par la mairie au moment de la rédaction du PV de synthèse compte tenu de l'indisponibilité de personnel impacté par la COVID 19, ils le seront le cas échéant dans le rapport d'EP.

Aucun incident n'est à déplorer pendant l'enquête.

Il convient également de souligner la qualité de l'accueil et l'écoute proactive des interlocuteurs directs du dossier : Monsieur le Maire de Taradeau, la responsable urbanisme et la secrétaire générale de mairie ainsi que le Syndicat Mixte de l'Argens (SMA)(responsable PAPI).

Les conditions organisationnelles et matérielles de l'enquête ainsi que des 4 permanences ont été très bonnes.

## 2. Intervention du public

L'EP a fait l'objet des interventions décrites ci-après, quasiment toutes opposées au déclassement de voirie.

L'énorme majorité souhaite le maintien d'un passage entre le quartier du moulin et le centre du village par la transformation de l'actuelle passerelle en véritable gué à sec sécurisé.

La dangerosité de l'intersection routière entre le quartier et la RD10 est particulièrement soulignée tout comme l'étroitesse du trottoir sur le pont de la RD10 qui serait notamment utilisé par les enfants pour rejoindre les écoles communales ou les arrêts de bus pour les collégiens et lycéens.

Enfin la connexion entre le cheminement qui serait créé rive droite avec le pont RD10 par un escalier est quasi unanimement décrié.

21) Intervention de monsieur PAIRE Michel, permanence du 11 mars 2022.

Résidant dans le quartier du moulin, monsieur PAIRE précise qu'il est favorable à la destruction du pont-gué aval mais absolument opposé à la suppression du passage en voiture qui relie directement le centre du village.

*Avis du CE :*

*Le CE prend note de cet avis négatif.*

*Le CE demande au porteur de projet son analyse notamment quant à la question du passage en voiture.*

22) Réception de monsieur et madame DOLLA, permanence du 11 mars 2022.

Résidant dans le quartier du moulin, ils demandent le maintien d'un passage pour relier directement le centre du village et les commerces.

Ils précisent que selon eux :

- a) le déclassement de la voirie et la suppression du pont-gué vont provoquer l'isolement du quartier, réduire l'accès aux quelques commerces du village, contraindre l'emploi de véhicules pourtant néfaste pour l'environnement,
- b) le cheminement doux rive droite évoqué dans le dossier d'enquête publique ne peut rejoindre le pont routier de la RD10 par un escalier tel que cela est prévu actuellement. Une rampe est nécessaire pour en faciliter l'accès pour tous,
- c) en cas de réalisation du projet l'accès des piétons, notamment les enfants, ne serait possible que par le pont routier RD10. Ils estiment que cela est dangereux compte tenu de la faible largeur du trottoir sur l'ouvrage et de la circulation routière importante,
- d) en cas de réalisation du projet l'accès des véhicules au quartier du moulin ne serait possible que par le carrefour RD 10 reliant Taradeau à Lorgues, alors qu'il est déjà dangereux compte tenu de la faible visibilité des deux côtés et de la vitesse excessive des véhicules malgré les aménagements réalisés (miroir, ralentisseurs).

*Avis du CE :*

*Le CE demande au porteur de projet des précisions et éléments réponse sur ces différents points.*

23) Intervention de monsieur et madame MAGRE, permanence du 17 mars 2022.

Habitant dans le quartier du moulin, ils sont farouchement opposés au déclassement de la voirie qui se traduirait par la disparition du passage vers le centre du village.

Ils complètent leur propos par les éléments suivants :

- a) ils soulignent qu'ils ne comprennent pas les raisons qui motivent le projet actuel alors que le pont-gué existant avait fait l'objet d'études de spécialistes et d'approbation des financements nécessaires.
- b) ils précisent que le maintien d'un passage à gué dans le lit de la rivière permettrait la circulation de l'eau et des embâcles sans créer de retenue.
- c) ils proposent la création d'un rond-point pour permettre l'accès sécurisé au quartier depuis le carrefour avec la RD10.
- d) compte tenu de l'impact direct du projet sur leur propriété, ils demandent de bien vouloir étudier la mise en cohérence du zonage du PAPI post-travaux (en cas de leur réalisation) avec le PLU de la commune.

*Avis du CE :*

*Le CE demande au porteur de projet des précisions et éléments réponse, notamment quant à la demande de création d'un rond-point et la question de mise en cohérence du zonage du PAPI avec le PLU.*

## 24) Intervention de monsieur DEMARIA Eric, permanence du du 17 mars 2022.

Résidant dans le quartier du moulin, il souligne qu'il est opposé à la destruction du gué aval qui se traduira selon lui par l'isolement du village et renforcera la dangerosité de la sortie sur la route de Lorgues très fréquentée.

Il est interpellé par la différence d'appréciation sur la nature de l'ouvrage du gué aval mis en exergue lors d'une inauguration officielle par le sous-préfet de Draguignan en février 2017, il est à présent décrié.

Il propose de réétudier le dossier et de transformer l'ouvrage en véritable passage à gué.

Il se questionne sur la mention page 5/42 du dossier d'EP précisant «ouvrage provisoire et peu adapté aux crues..en date du 31 mars 2015».

*Avis du CE :*

*La mention page 5/42 concerne le gué amont, elle est donc hors champ de la présente EP.*

*Le CE demande au porteur de projet des précisions et éléments réponse sur les autres points.*

## 25) Intervention de monsieur MELLER Pascal le 29 mars 2022

Monsieur MELLER a écrit dans le registre d'EP, hors permanence du CE, qu'il trouve dommage de supprimer la passerelle car cela va générer des problèmes de circulation à la sortie du quartier dont le carrefour est «très dangereux».

*Avis du CE :*

*Le CE demande au porteur de projet des précisions et éléments réponse.*

## 26) Intervention de monsieur PAIRE et monsieur DUROT, permanence du 30 mars 2022.

Ils remettent au CE un document de quatre pages comprenant une analyse du projet et de contre-propositions, deux pages regroupent une liste élargée de personnes étant opposées au déclassement de la voirie.

Les intervenants émettent au CE les remarques suivantes :

- a) il y a selon eux une incohérence entre la protection de l'environnement, de la faune et de la flore motivant la destruction du gué aval alors qu'elle générera des trajets plus longs en véhicule, donc plus de pollution,
- b) ils soulignent que la désignation du passage dans l'arrêté d'EP et le dossier n'est pas correcte : il ne s'agit pas d'un gué mais d'une passerelle,
- c) ils s'interrogent sur le coût des travaux pour la création d'un nouveau chemin de 5 mètres de large avec sécurisation de la falaise afin de relier le hameau Saint-Joseph où peu de personne résident au regard du nombre d'habitants du quartier du moulin pour lesquels le passage serait supprimé,
- d) ils estiment qu'il ne faut pas encombrer l'intersection avec la RD10 qui est déjà dangereuse.
- e) ils expriment enfin plusieurs propositions destinées à maintenir un passage piéton et véhicules légers jusqu'à 3,5 tonnes afin de continuer à pouvoir rejoindre directement centre du village.

Ils demandent des précisions quant au déroulé du processus de l'enquête publique.

*Avis du CE :*

*S'agissant du b) le CE a souligné que ce point de sémantique était important même si les photos et illustrations de l'ouvrage permettaient de distinguer précisément sa nature.*

*Le CE a expliqué les prochaines étapes du déroulement de l'enquête publique et les suites qui pourraient lui être données.*

*Le CE demande au porteur de projet des précisions et éléments réponse pour les autres points.*

## 27) Intervention de monsieur MENUGE, permanence du 30 mars 2022.

Il précise que son choix d'achat dans le quartier du moulin avait notamment été motivé par le cheminement

direct vers les écoles communales.

Il complète son intervention :

- a) il met en avant le fait «qu'il y a eu au moins 3 reconstructions de la passerelle avec mise en sécurité par barrières de fermeture»,
- b) il expose le caractère dangereux de la sortie du quartier sur la RD 10,
- c) il est opposé au déclassement de voirie et favorable à la destruction de l'actuelle passerelle en la transformant en véritable passage à gué sécurisé.

*Avis du CE :*

*Le CE demande au porteur de projet des précisions et éléments réponse.*

28) Intervention de monsieur DEMARIA, permanence du 30 mars 2022

Il évoque les points déjà soulevés lors de son passage le 17 mars 2022 (voir supra).

Il ajoute les points suivants :

- a) il remet au CE une étude du CEREMA de juin 2020 (118 pages) relative à la gestion des passages à gué et ponts submersibles dans l'arc méditerranéen. S'appuyant sur ce document il s'interroge sur le bien fondé de la destruction du gué aval qui pourrait être modifié en pont submersible.
- b) il souligne la question de la permanence d'accès aux services de secours en cas d'obstruction de la route de la passerelle, seule voie permettant l'entrée-sortie du quartier,
- c) il s'interroge sur la création du cheminement doux rive droite qui semblerait être envisagé sur une partie des terrains plusieurs fois inondés.
- d) il demande des précisions quant aux suites du processus de l'enquête publique.

*Avis du CE :*

*Les prochaines étapes du déroulement de l'enquête publique (d)) ont été expliquées à monsieur DEMARIA.*

*Le CE demande au porteur de projet des précisions et éléments réponse concernant ces points.*

29 ) Intervention groupée sur liste émarginée.

Le document de 4 pages remis au CE lors de la permanence du 30 mars contient le paraphe de 33 personnes désirant formaliser :

- a ) leur opposition au projet de déclassement de la voirie et la suppression du passage reliant le quartier du moulin et le centre du village,
- b) leur proposition de transformer l'actuelle passerelle en véritable passage à gué sécurisé

*Avis du CE :*

*Le CE prend note de cette démarche groupée.*

*Le CE demande au porteur de projet des précisions et éléments réponse sur ces points.*

30) Intervention par courrier de monsieur BARJON, 17 mars 2022.

Dans un document de 4 pages reçu en mairie le 17 mars, monsieur BARJON expose son analyse du projet, ses critiques et ses propositions.

- a) selon lui les aspects sociologiques n'ont pas été abordés dans le dossier : lieu de passage notamment pour les écoliers, collégiens et lycéens alors que le trottoir sur le pont RD10 est étroit donc dangereux ; allongement du trajet pour les plus anciens alors que le passage a toujours existé sous différentes formes ; circulation automobile via un axe à une seule voie qui débouche dans un virage dangereux sur la RD10 ; escaliers au bout du futur cheminement rive droite pour rejoindre le pont RD10.
- b) il complète en évoquant le concept de la passerelle au lieu d'un vrai gué, et des travaux pour sécuriser la berge rive gauche pour permettre de rejoindre le hameau Saint-Joseph.
- c) il précise que s'agissant des données climatiques la Florièye est malheureusement souvent à sec. La mise en place de procédures spécifiques permettrait d'utiliser le gué tout en garantissant la sécurité des personnes.
- d) il complète par un volet écologique soulignant la disparition quasi permanente des espèces aquatiques en raison de la sécheresse du lit de la Florièye.

- e) il estime que les dépenses liées au projet sont inutiles, il suffirait selon lui d'utiliser le socle de l'actuelle passerelle pour créer un gué.
- f) il conclue en exprimant notamment son refus au projet de déclassement de voirie et à la création du cheminement rive droite, son accord pour transformer le passage actuel en véritable gué, la restauration des berges et à l'implantation d'une végétation rivulaire.

*Avis du CE :*

*Le CE demande au porteur de projet des précisions et éléments réponse sur l'ensemble de ces points.*

31) Intervention par courrier du docteur MANEZ

Dans son courrier reçu en mairie le 23 mars le docteur MANEZ souligne la dangerosité de la sortie du quartier du moulin sur la RD 10. Il demande la mise en sécurité de cette intersection avant la démolition de l'actuel pont-gué.

*Avis du CE :*

*Le CE demande au porteur de projet des précisions et éléments réponse sur ce point, notamment sur les travaux programmés et/ou envisagés sur cette intersection (notamment nature et descriptif, date de réalisation arrêtée ou envisagée, etc)..*

32) Intervention par courriel de monsieur BARJON

Dans son courriel envoyé au CE via l'adresse internet dédiée, monsieur BARJON retransmet les mêmes éléments que ceux communiqués dans son courrier du 17 mars (voir supra). Il réitère son opposition au déclassement de la voirie et souligne que la sécurisation de l'aboutissement de la rue de la passerelle sur la RD10 doit être effectuée avant toute autre mesure.

*Avis du CE :*

*Le CE demande au porteur de projet des précisions sur les travaux programmés et/ou envisagés sur cette intersection entre la RD10 et le quartier du moulin (notamment nature et descriptif, date de réalisation arrêtée ou envisagée, etc).*

3. Avis des personnes publiques associées (PPA)

Les avis des PPA sont les suivants :

31) DREAL :

La DREAL souligne dans son arrêté numéro AE-F09320P0233 du 04/11/2020 portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R122-3 du code de l'environnement que le projet de restauration morphologique de la Florièye dans la traversée de la commune situé sur la commune de Taradeau (83 ) n'est pas soumis à étude d'impact en application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement.

32) DDTM

La DDTM a participé tout au long du processus du projet et notamment à la réunion du COPIL du 10 octobre 2019 qui approuve le scénario 4 comprenant notamment la suppression du gué aval de la Florièye.

33) SMA

Le Syndicat Mixte de l'Argens a autorisé l'organisation de la procédure d'information et de concertation avec les habitants et toutes les personnes concernées par délibération du 23 mars 2021.

Le bilan de cette concertation locale organisée en amont du projet par le SMA en mai-juin 2021 a été approuvé le 29 juin 2021. Les réunions publiques n'ont pu être tenues en raison de la pandémie COVID 19, 4 réunions avec les propriétaires riverains directement concernés par les travaux ont été menées sur leurs propriétés, un registre et un résumé non technique ont été mis à la disposition du public en mairie (sans aucune intervention), une campagne d'information a été effectuée sur les réseaux sociaux (SMA, Mairie de



Taradeau, DPVa).

34) Commune de TARADEAU

Par délibération D -2021-7-2 du 26 octobre 2021 la commune décide d'approuver le projet de déclassement de la voirie située sur le gué aval et le lancement d'une enquête publique.

Demandes du CE

Compte tenu des points soulevés pendant l'enquête publique, de l'analyse des différents avis des PPA et des entretiens avec le SMA, le CE demande au porteur de projet :

A : de bien vouloir lui apporter des précisions et réponses aux remarques, propositions et/ou interrogations des différents intervenants ;

B : en cas d'approbation du projet, de bien vouloir lui préciser la date envisagée de début du chantier et la durée de réalisation des travaux.

*Remise en mairie le 27 avril 2022*

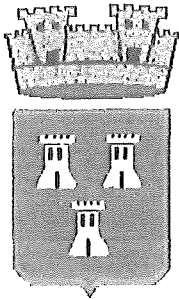
*Le Maire,  
Albert Mios*



*examen 2022*

DEPARTEMENT DU VAR  
ARRONDISSEMENT  
DE DRAGUIGNAN

*MAIRIE*  
*de*  
*TARADEAU*



Taradeau, le 15 avril 2022

Objet : Procès-verbal du 07/04/2022  
relatif au projet de déclassement de la  
voirie du gué aval de la Florièye -  
Commune de Taradeau  
Réf: 15-04-2022/0404/SecGen/AD/MG

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous accusons bonne réception de votre procès-verbal daté du 7 avril 2022 relatif à l'enquête publique sur le projet de déclassement de la voirie du gué aval de la Florièye sur la commune de Taradeau. Celui-ci retranscrit fidèlement les échanges et interrogations découlant du projet arrêté. Il appelle à plusieurs réponses de notre part.

Pour rappel, la commune est propriétaire de l'ouvrage, elle est donc en charge du déclassement de la voirie. En parallèle, le projet de démolition du gué et de restauration morphologique des berges de la Florièye est porté par le Syndicat Mixte de l'Argens (SMA).

L'enquête publique concerne le déclassement de la voirie. Celle-ci étant nécessaire aux travaux de restauration des berges de la Florièye afin de sécuriser le village dans son ensemble.

En réponse aux différentes interrogations des habitants, le projet de déclassement de la voirie du gué aval de la Florièye n'enclave pas le quartier du Moulin. En effet, au préalable de ce déclassement, la route de la Passerelle a été entièrement réaménagée avec des chicanes pour réduire la vitesse. La sortie sur la route départementale a été également élargie en vue des futurs travaux qui seront effectués par le Département.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal va délibérer pour l'approbation du projet de déclassement de la voirie du gué, objet de l'enquête. Par conséquent, le déclassement sera effectif à compter de la date du visa du contrôle de légalité de la Préfecture du Var.

Mes services et moi-même nous tenons à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information que vous jugerez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,  
Albert DAVID



# PROVENCE

## LA SEYNE Renouvellement de la voie ferrée

Dans le cadre de la maintenance du réseau ferroviaire et de sa sécurisation, SNCF Réseau réalise des travaux de renouvellement de voie sur la commune de La Seyne à partir du 27 février, de 22h à 6h. Il s'agit de travaux complémentaires au chantier de régénération de la voie qui a débuté en 2018 entre Aubagne et Toulon. Réalisé avec des trains usines qui permettent un rendement important, ce renouvellement n'avait pu s'effectuer dans certaines zones, les gares notamment, en raison de la configuration des lieux. Traverses, rails et ballast vont être remplacés au moyen d'engins classiques de travaux publics (pelles, bulles). Les déblais et approvisionnements nécessaires au chantier seront acheminés sur site par des trains de travaux depuis la base arrière de La Seyne. Les interventions sur les voies ayant lieu la nuit, du lundi soir au samedi matin, les riverains potentiellement impactés par le bruit du chantier ont été informés au moyen d'un courrier déposé dans les boîtes aux lettres. Une adresse mail dédiée, contact-paca@reseau.sncf.fr permet de solliciter en direct pour toute question complémentaire et/ou tout signalement éventuel. À noter que l'activité générée sur la base travaux, à l'ouest de la gare, a lieu en journée, à l'écart des habitations.

# Restaurer le service public de la cantine scolaire

**LA SEYNE**  
Les organisations politiques et syndicales (PCF, GRS, FI, CGT et FSU) réclament que la municipalité rétablisse le droit à la cantine pour tous, comme l'exige la loi.

Interpellées par des familles, les organisations politiques et syndicales ont fait le tour des écoles seynaises pour prendre la mesure du phénomène, « bien plus important que ce que laisse entendre la municipalité », affirme Céline Ivaldi (PCF). « Sur 5 600 écoliers, 4 500 enfants mangent à la cantine, soit 97%. Mais 54 demandes n'ont en effet pu être honorées faute de places », reconnaît Kristelle Vincent, élue déléguée à l'enfance.

Pour les représentants syndicaux et politiques, ces chiffres ne tiennent compte ni des élèves à qui on a imposé de ne manger que deux ou trois jours par semaine, ni des familles qui ont été dissuadées de déposer un dossier parce qu'on leur a dit qu'il ne serait pas accepté. « Nous avons demandé à la municipalité de faire un rappel à la loi au niveau des écoles et du guichet unique », explique Cédric Turco (FSU). L'inscription à la cantine des écoles primaires étant un droit pour tous les enfants scolarisés et aucune discrimination selon leur situation ou celle de leur famille ne pouvant être appliquée. Que les parents travaillent ou pas.

Pour la Ville, les refus sont dus à des capacités d'accueil limitées. « Nos réfectoires construits il y a plus de 20 ans sont sous-dimensionnés et surcupsés », plaide Kristelle Vincent. Un argument qui ne tient pas pour Cédric Turco puisque le nombre d'inscription a baissé, « à moins que les salles se soient rétrécies ». « De toute façon, la loi impose une obligation de résultat ce qui implique une obligation de moyens », ajoute Michèle Lherminier



Guy Calmes (FI), Céline Ivaldi (PCF), Stéphane Sacco (GRS), Cédric Turco (FSU) et Michèle Lherminier (CGT), vendredi matin à la Bourse du travail. PHOTO TT.

(CGT). « Cela suppose une volonté politique », confirme Stéphane Sacco (GRS).

« Plutôt que d'augmenter le nombre de personnels, la municipalité a sorti une autre solution de son chapeau », reprend Michèle Lherminier. L'idée étant d'augmenter les plages de restauration de 11h30 à 14h : « À notre connaissance, ni le représentant des enseignants ni les représentants des personnels territoriaux ni les conseils d'école n'ont été associés à ce projet », ajoute-t-elle. « En plus ça impacterait le temps Éducation nationale sur lequel la municipalité n'a pas la main mais aussi le travail des enseignants », ajoute Cédric Turco. « C'est une simple peste de travail », veut relativiser l'élue.

**Un enjeu social et sanitaire**  
« La mairie rétrograde sur les services publics mais augmente la dotation sur l'école privée », peste Céline Ivaldi. « On va être particulièrement atten-

tif au nouveau budget que va sortir la majorité municipale », prévient Stéphane Sacco.

« Le fait que les petits Seynois ne puissent accéder à la restauration scolaire ce n'est pas acceptable », s'indigne Cédric Turco, en rappelant qu'« à la cité Berthe, un des quartiers les plus pauvres de France, le seul repas équilibré pour nombre de ces élèves c'est le repas du midi ». « C'est une situation scandaleuse », juge Guy Calmes (FI) en pointant les discriminations induites entre les enfants et les barrières à l'emploi dressées devant les parents en galère.

Les organisations promettent de se battre pour que ce droit à la cantine, qui est un enjeu de service public, devienne effectif en réclamant que la mairie y mette les moyens. Elles invitent d'ailleurs les familles affectées par ces refus à indiquer par mail (soscantines@gmail.com), le nom, prénom de l'enfant concerné et l'école. Thierry Turpin

**MAR ANNONCES LEGALES**  
GABRIELLE A. PUBLISSEUR PAR LA BOURSE DU TRAVAIL

**VAR**

Tél. 04 91 57 75 39  
toulonpub@lamarseillaise.fr



## MAIRIE DE TARADEAU AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de déclassement de la voirie du quai aval de la Floréye sur la commune de Taradeau du lundi 7 mars 2022 09h00 au mercredi 23 mars 2022 17h30 inclus, soit pendant 17 jours consécutifs. Monsieur Jean-Christophe DELHAYE, a été désigné Commissaire Enquêteur par Madame la Présidente du tribunal administratif de Toulon. Les pièces des dossiers ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposées à l'accueil de la mairie de Taradeau, pendant la durée de l'enquête, du lundi 7 mars 2022 au mercredi 23 mars 2022 inclus :

- lundi et vendredi de 9 h à 12 h et le mardi, mercredi et jeudi de 9 h à 12h et de 15 h à 17 h 30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Taradeau A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur 38, route de Floyos BP 6 83460 TARADEAU Ou par courriel à l'adresse suivante : accueil@mairie-taradeau.fr

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie de Taradeau aux dates et heures suivantes :

- Lundi 7 mars 2022 de 9h00 à 12h00,
- Vendredi 11 mars 2022 de 9h00 à 12h00,
- Jeudi 17 mars 2022 de 15h00 à 17h30,
- Mercredi 23 mars 2022 de 15h00 à 17h30.

La réception du public se fera dans le plus strict respect des dispositions sanitaires en vigueur pendant toute la durée de l'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier de l'enquête publique auprès de la mairie de Taradeau dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de la commune : <https://mairie-taradeau.fr>. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture de celle-ci.

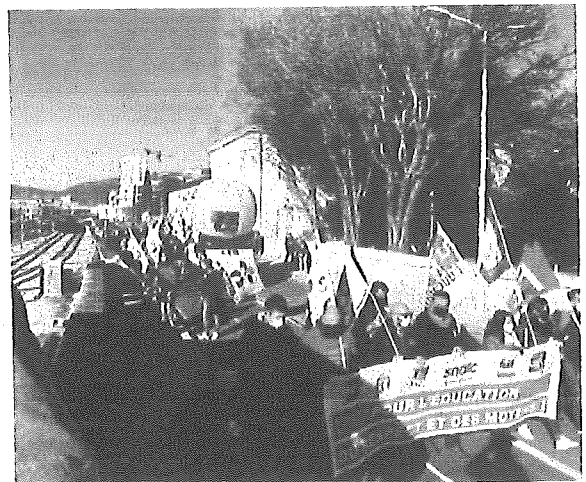
Les Informations relatives à ces dossiers peuvent être demandées en mairie de Taradeau à Mme GRASSIN, secrétaire générale ou par mail : marlene.grassin@mairie-taradeau.fr

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Taradeau et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le projet de déclassement de la voirie du quai aval de la Floréye, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

## TOULON. Que faire pour améliorer l'Éducation nationale ?

Le comité des Jours heureux de Toulon continue de faire vivre la réflexion et le débat pendant cette campagne électorale en se saisissant des grands enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux auxquels nous sommes confrontés. Lundi soir c'est sur les défis que doit relever l'Éducation nationale dans sa mission de réduction des inégalités et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir que les Toulonnais sont invités à plancher, à partir de 17h45 à la salle Méditerranée, avec Benoît Teste, secrétaire général de la FSU.

TT.



Annonces

www.immo.nicematin.com - www.auto.nicematin.com - www.emploi.nicematin.com

Particuliers passer votre annonce et payer par 04.93.88.70.00

Objets Anciens ACHETE Armes anciennes et monnaies pendentes... SCHOUWER Pascal 06.87.92.86.05

Particulier recherche pour décorer maison ancienne : petits meubles, commodes, marqueterie au bois naturel...

Collectionneur averti achète au meilleur prix anciennes armes de collections : épées, sabres, pistolets, carquois...

Collectionneur averti achète au meilleur prix anciennes armes MILITAIRES : casques, uniformes, baïonnettes, épées, sabres, etc.

TABLEAUX, ESTAMPES ACHETE TABLEAUX sur Indochine, Vietnam, Chine, Laos, Malaisie, Thaïlande, Népal, armes orientales, vases chinelois anciens...

Bonnes Affaires AMEUBLEMENT MEUBLES DIVERS ACHETE/VECHER en permanence vieux meubles, art de la table, argenterie, ménagerie...

Recherche pour meubler une villa cannoise : tous meubles anciens, miroirs, tableaux, vases, pendules, anciens luminaires et tout autre objet ancien.

BIJOUX Recherche personnellement tous bijoux en or, argent et fantaisie. Toutes pièces de maisons anciennes Discretion assurée.

JEUX, JOUETS Achete tous jouets anciens : voitures (dixty toys, soldo, noyev, etc) Godelrak, lego, playmobil, barbie, big jim, matel, etc. Jeu électronique ancien.

MODE, PANT-À-PORTER FOURRURES, CROIX VENDS beau manteau de vision, état impeccable, taille 38/40, hauteur 1,20 m et largeur 2,50 m. Prix: 1.500€

DIVERS COLLECTIONNEUR achète cher : casques militaires, uniformes, insignes, équipements, souvenirs de guerre, fanions, armes anciennes, décorations, casques à peintures, parachutes, couteurs soviétiques 1918 - 39/45, Indochine, Résistance. Tous intéressés même en transit état.

ACHETE/VECHER en permanence vieux meubles, art de la table, argenterie, ménagerie, couvert, plat, toutes pièces en métal argenté ou argent, service de verres vaisselle. PARTICULIER Tél: 06.18.03.54.25

Recherche pour meubler une villa cannoise : tous meubles anciens, miroirs, tableaux, vases, pendules, anciens luminaires et tout autre objet ancien. PARTICULIER Tél: 06.18.03.54.25

Recherche personnellement tous bijoux en or, argent et fantaisie. Toutes pièces de maisons anciennes Discretion assurée. PARTICULIER Tél: 06.18.03.54.25

Recherche pour meubler une villa cannoise : tous meubles anciens, miroirs, tableaux, vases, pendules, anciens luminaires et tout autre objet ancien. PARTICULIER Tél: 06.18.03.54.25

Recherche personnellement tous bijoux en or, argent et fantaisie. Toutes pièces de maisons anciennes Discretion assurée. PARTICULIER Tél: 06.18.03.54.25

Recherche pour meubler une villa cannoise : tous meubles anciens, miroirs, tableaux, vases, pendules, anciens luminaires et tout autre objet ancien. PARTICULIER Tél: 06.18.03.54.25

URGENT Vends aux enchères à STE MAXIME : salle à manger complète en noyer, commodes, vaisselle mécanique et outillages de jardin. Faire offre le 10 ou 23/02/2022 par email à p.mouton@orange.fr

ACHETE pièces du moisais anciennes française ou étrangère, manteau de fourrure, machine à coudre cuivre et tain. PARTICULIER Tél: 06.18.03.54.25

ACHETE cher livres anciens, encyclopédie, carte postale, vieux papier, timbres, biquet (Dupont, Cartier, Dunhill) stylos Mont-blanc, Waterman. PARTICULIER Tél: 06.18.03.54.25

COLLECTIONNEUR achète violon min 500€, violoncelle min 1.500€, même en très mauvais état. Annonce honnête et sérieuse. Se déplacer sous 48 heures. PARTICULIER Tél: 06.84.43.07.23

Particulier achète pour sa collection tous types d'APPAREILS PHOTO et caméras anciens. Paiement cash et rapide. Tél: 07.60.01.53.63

Achète tous vins et spiritueux anciens: Bordeaux, Bourgogne, etc. Toutes années et cépages Champagne, cognac, armagnac, etc. Achète toutes quantités. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. PARTICULIER Tél: 06.89.00.37.73

Achète tout ce qui se rapporte à l'herologie : horloges, pendules, carillons, carrels, cloches, montres toutes marques (bracelet ou à poignet). PARTICULIER Tél: 06.89.00.37.73

Collectionneur recherche tout objet militaire: médailles, colle, uniformes, armés, ordre militaire, sabre dague, pistolet, insignes militaires, etc. PARTICULIER Tél: 06.89.00.37.73

Passionné de grandes marques recherche tous sacs à main Hermès, Louis Vuitton, Chanel, Dior, etc. carrés de sacs, montres et bijoux de marque. PARTICULIER Tél: 06.89.10.06.40

Achète toute argenterie, ménagerie, couverts, théières, cafetières et toutes autres pièces en argent ou en métal argenté (Christofle, Galle, etc.). PARTICULIER Tél: 06.89.00.37.73

Achète tous livres anciens, BD, cartes postales, timbres, vieux courriers et papiers. Anciens brevets (Dupont, Cartier, etc.) et autres objets, etc. PARTICULIER Tél: 06.89.00.37.73

COLLECTIONNEUR sérieux, passionné vend beaux fossiles bérolites Maroc, Madagascar et Brésil. Liste sur demande. Nice. PARTICULIER Tél: 06.89.00.37.73

COURS PARTICULIERS DONNE cours informatique, tous niveaux du débutant au confirmé, sur tous les supports: tablette, smartphone, PC, Windows ou Mac-Apple, particulier ou groupe. Ades administratives. Tél: 07.67.01.28.49

Nicolas BABIN, + DE 30 ANS D'EXPERIENCE, informaticien à domicile, DÉPANNAGE MAINTIENNE FORMATION sur tout type de matériel (Ordinateur, téléphone, tv, Windows Mac, Assistant administratif, CESU, 50% crédit impôt. Pass vaccinal. Tél: 06.18.08.34.34

ETUDIANT en dernière année de finance à EDHEC, donne cours pour tout niveau jusqu'en préparatoire. Tél: 06.36.36.74.76

COACH VOCAL avec + de 20 ans d'expérience, donne cours de chant : préparation studio à la scène et concours de chant. Rééducation fonctionnelle de la voix parlée ou chantée. Egalement pour certains le plaisir d'apprendre à chanter. Tél: 06.89.00.37.73

COURS DE GUITARE, chant, basse à domicile, accompagnement, improvisation, solfège. Particulier, Tél: 06.73.09.70.43 ou mail batanga@enc@libero.com ou site: https://www.princessesdemus.com

Unions Rencontres AGENCES DE RENCONTRES Lion, 48ans, mon mari me délaisse totalement alors je cherche une rencontre extra-conjugale discrète mais intense. Je suis d'op ou 0695 23 78 10 (06/ann) (Site: 47481681500025)

RENTRENTS PARTICULIERS GIGI, femme 80 ans, coquette souhaite rencontrer un homme libre, dynamique, cultivé, rassurant pour weekend, voyage, rompre la solitude. Ecrire à Nice-Matin, 214 Bd du Mercantour, 06200 NICE, sous le réf 519314

Monsieur retraité, propriétaire à la montagne, recherche compagne 55/65 ans, aimant la vie à la campagne dans un village de montagne. Téléphone souhaité pour le contact. Ecrire à Nice-Matin, 214 Bd du Mercantour 06200 NICE réf 519390

HOMME veut qui s'ennuie, cherche dame pour compagnie, de préférence maitresse, gentille, honnête. Sector St Maxime 83120. Ecrire à Nice-Matin, 214 Bd du Mercantour, 06200 NICE. Sous réf 519581 qui transmettra.

HOMME 70 ans, retraité gendarme, bien physiquement, cherche compagne 47/4 ans, divorcée au Cannet, pour continuer une vie heureuse à deux. Ecrire à Nice-Matin, 214 Bd du Mercantour, 06200 NICE réf 519588

VEUF 70 ans, non-fumeur, non-beuveur, bien physiquement, cherche compagne 47/4 ans, divorcée au Cannet, pour continuer une vie heureuse à deux. Ecrire à Nice-Matin, 214 Bd du Mercantour, 06200 NICE réf 519588

DAME soixantaine, bon niveau, entretien physique et intellectuel souhaite rencontrer Mr sérieux/financier pour partager bons moments, complicité, équilibre. St Raphaël ou St 06.13.13.13. Photo souhaitée. Ecrire NICE-MATIN, 214 Bd du Mercantour, 06200 NICE. Réf 520930

FEMME 63 ans, toujours en activité, dynamique et positive, cherche homme dans la même âge, pour partager moments et échanger en toute simplicité. Ecrire Nice-Matin, 214 Bd du Mercantour, 06200 NICE. Réf 520120

Particulier recherche couple de gardiens sérieux pour poste stable, logé sur place, pour surveillance de la propriété et assurer accès jardin, piscine, héliport, entretien de la maison et de l'usage, cuisine, courses alimentaires, permis de conduire. Expérience similaire + Références exigées. Ecrire à ceval@o2o.com

Particulier recherche couple de gardiens sérieux pour poste stable, logé sur place, pour surveillance de la propriété et assurer accès jardin, piscine, héliport, entretien de la maison et de l'usage, cuisine, courses alimentaires, permis de conduire. Expérience similaire + Références exigées. Ecrire à ceval@o2o.com

Particulier recherche couple de gardiens sérieux pour poste stable, logé sur place, pour surveillance de la propriété et assurer accès jardin, piscine, héliport, entretien de la maison et de l'usage, cuisine, courses alimentaires, permis de conduire. Expérience similaire + Références exigées. Ecrire à ceval@o2o.com

Particulier recherche couple de gardiens sérieux pour poste stable, logé sur place, pour surveillance de la propriété et assurer accès jardin, piscine, héliport, entretien de la maison et de l'usage, cuisine, courses alimentaires, permis de conduire. Expérience similaire + Références exigées. Ecrire à ceval@o2o.com

Particulier recherche couple de gardiens sérieux pour poste stable, logé sur place, pour surveillance de la propriété et assurer accès jardin, piscine, héliport, entretien de la maison et de l'usage, cuisine, courses alimentaires, permis de conduire. Expérience similaire + Références exigées. Ecrire à ceval@o2o.com

Particulier recherche couple de gardiens sérieux pour poste stable, logé sur place, pour surveillance de la propriété et assurer accès jardin, piscine, héliport, entretien de la maison et de l'usage, cuisine, courses alimentaires, permis de conduire. Expérience similaire + Références exigées. Ecrire à ceval@o2o.com

Particulier recherche couple de gardiens sérieux pour poste stable, logé sur place, pour surveillance de la propriété et assurer accès jardin, piscine, héliport, entretien de la maison et de l'usage, cuisine, courses alimentaires, permis de conduire. Expérience similaire + Références exigées. Ecrire à ceval@o2o.com

Particulier recherche couple de gardiens sérieux pour poste stable, logé sur place, pour surveillance de la propriété et assurer accès jardin, piscine, héliport, entretien de la maison et de l'usage, cuisine, courses alimentaires, permis de conduire. Expérience similaire + Références exigées. Ecrire à ceval@o2o.com

Particulier recherche couple de gardiens sérieux pour poste stable, logé sur place, pour surveillance de la propriété et assurer accès jardin, piscine, héliport, entretien de la maison et de l'usage, cuisine, courses alimentaires, permis de conduire. Expérience similaire + Références exigées. Ecrire à ceval@o2o.com

Particulier recherche couple de gardiens sérieux pour poste stable, logé sur place, pour surveillance de la propriété et assurer accès jardin, piscine, héliport, entretien de la maison et de l'usage, cuisine, courses alimentaires, permis de conduire. Expérience similaire + Références exigées. Ecrire à ceval@o2o.com

Particulier recherche couple de gardiens sérieux pour poste stable, logé sur place, pour surveillance de la propriété et assurer accès jardin, piscine, héliport, entretien de la maison et de l'usage, cuisine, courses alimentaires, permis de conduire. Expérience similaire + Références exigées. Ecrire à ceval@o2o.com

Particulier recherche couple de gardiens sérieux pour poste stable, logé sur place, pour surveillance de la propriété et assurer accès jardin, piscine, héliport, entretien de la maison et de l'usage, cuisine, courses alimentaires, permis de conduire. Expérience similaire + Références exigées. Ecrire à ceval@o2o.com

Particulier recherche couple de gardiens sérieux pour poste stable, logé sur place, pour surveillance de la propriété et assurer accès jardin, piscine, héliport, entretien de la maison et de l'usage, cuisine, courses alimentaires, permis de conduire. Expérience similaire + Références exigées. Ecrire à ceval@o2o.com

Particulier recherche couple de gardiens sérieux pour poste stable, logé sur place, pour surveillance de la propriété et assurer accès jardin, piscine, héliport, entretien de la maison et de l'usage, cuisine, courses alimentaires, permis de conduire. Expérience similaire + Références exigées. Ecrire à ceval@o2o.com

Particulier recherche couple de gardiens sérieux pour poste stable, logé sur place, pour surveillance de la propriété et assurer accès jardin, piscine, héliport, entretien de la maison et de l'usage, cuisine, courses alimentaires, permis de conduire. Expérience similaire + Références exigées. Ecrire à ceval@o2o.com

Particulier recherche couple de gardiens sérieux pour poste stable, logé sur place, pour surveillance de la propriété et assurer accès jardin, piscine, héliport, entretien de la maison et de l'usage, cuisine, courses alimentaires, permis de conduire. Expérience similaire + Références exigées. Ecrire à ceval@o2o.com

Particulier recherche couple de gardiens sérieux pour poste stable, logé sur place, pour surveillance de la propriété et assurer accès jardin, piscine, héliport, entretien de la maison et de l'usage, cuisine, courses alimentaires, permis de conduire. Expérience similaire + Références exigées. Ecrire à ceval@o2o.com

Particulier recherche couple de gardiens sérieux pour poste stable, logé sur place, pour surveillance de la propriété et assurer accès jardin, piscine, héliport, entretien de la maison et de l'usage, cuisine, courses alimentaires, permis de conduire. Expérience similaire + Références exigées. Ecrire à ceval@o2o.com

Particulier recherche couple de gardiens sérieux pour poste stable, logé sur place, pour surveillance de la propriété et assurer accès jardin, piscine, héliport, entretien de la maison et de l'usage, cuisine, courses alimentaires, permis de conduire. Expérience similaire + Références exigées. Ecrire à ceval@o2o.com

Particulier recherche couple de gardiens sérieux pour poste stable, logé sur place, pour surveillance de la propriété et assurer accès jardin, piscine, héliport, entretien de la maison et de l'usage, cuisine, courses alimentaires, permis de conduire. Expérience similaire + Références exigées. Ecrire à ceval@o2o.com

En villa. Couple retraité cherche EMPLOYEE DE MAISON - DAME DE COMPAGNIE, 40/60 ans, marquée-logée (sans logement indépendant), posée à l'année. Galle de St Tropez. Tél: 06.81.11.67.49. 11h-12h et 17h-18h

COMMERCÉ, DISTRIBUTION HOMME cherche emploi de pâtissier Secteur Nice. Tél: 06.41.10.70.22

COMPTABILITÉ, GESTION, DROIT CADRE COMPTABLE, Jeune retraité actif, propose collaboration partielle ou totale. TPE, PME, PMI, comptabilité gestion, finance, sociale, fiscale, informatique. Tél: 06.10.55.03.91

DÉCORATION, ARTISANAT PRIX sans concurrence pour jeunes retraités, auto entrepreneurs qualifiés, sérieux, garantis, travaux immédiats : maçonnerie, peinture, carrelage, intérieur/extérieur. Tél: 07.51.26.54.23

DIVERS DEBRUSSAILLEUR confirmé et équipé, élagage et abattage, remise en état des jardins. Toutes CESU OK. Tél: 06.66.09.15.16

JARDINIER expérimenté toutes opérations, avec matériel, balaie, décaoussillage, élagage, plantations, entretien, enlèvement déchets verts, recherche emploi, paiement avec CESU accepté. Tél: 06.03.72.22.08

JARDINIER expérimenté toutes opérations, avec matériel, balaie, décaoussillage, élagage, plantations, entretien, enlèvement déchets verts, recherche emploi, paiement avec CESU accepté. Tél: 06.03.72.22.08

JARDINIER expérimenté toutes opérations, avec matériel, balaie, décaoussillage, élagage, plantations, entretien, enlèvement déchets verts, recherche emploi, paiement avec CESU accepté. Tél: 06.03.72.22.08

JARDINIER expérimenté toutes opérations, avec matériel, balaie, décaoussillage, élagage, plantations, entretien, enlèvement déchets verts, recherche emploi, paiement avec CESU accepté. Tél: 06.03.72.22.08

JARDINIER expérimenté toutes opérations, avec matériel, balaie, décaoussillage, élagage, plantations, entretien, enlèvement déchets verts, recherche emploi, paiement avec CESU accepté. Tél: 06.03.72.22.08

JARDINIER expérimenté toutes opérations, avec matériel, balaie, décaoussillage, élagage, plantations, entretien, enlèvement déchets verts, recherche emploi, paiement avec CESU accepté. Tél: 06.03.72.22.08

JARDINIER expérimenté toutes opérations, avec matériel, balaie, décaoussillage, élagage, plantations, entretien, enlèvement déchets verts, recherche emploi, paiement avec CESU accepté. Tél: 06.03.72.22.08

JARDINIER expérimenté toutes opérations, avec matériel, balaie, décaoussillage, élagage, plantations, entretien, enlèvement déchets verts, recherche emploi, paiement avec CESU accepté. Tél: 06.03.72.22.08

JARDINIER expérimenté toutes opérations, avec matériel, balaie, décaoussillage, élagage, plantations, entretien, enlèvement déchets verts, recherche emploi, paiement avec CESU accepté. Tél: 06.03.72.22.08

JARDINIER expérimenté toutes opérations, avec matériel, balaie, décaoussillage, élagage, plantations, entretien, enlèvement déchets verts, recherche emploi, paiement avec CESU accepté. Tél: 06.03.72.22.08

JARDINIER expérimenté toutes opérations, avec matériel, balaie, décaoussillage, élagage, plantations, entretien, enlèvement déchets verts, recherche emploi, paiement avec CESU accepté. Tél: 06.03.72.22.08

JARDINIER expérimenté toutes opérations, avec matériel, balaie, décaoussillage, élagage, plantations, entretien, enlèvement déchets verts, recherche emploi, paiement avec CESU accepté. Tél: 06.03.72.22.08

JARDINIER expérimenté toutes opérations, avec matériel, balaie, décaoussillage, élagage, plantations, entretien, enlèvement déchets verts, recherche emploi, paiement avec CESU accepté. Tél: 06.03.72.22.08

JARDINIER expérimenté toutes opérations, avec matériel, balaie, décaoussillage, élagage, plantations, entretien, enlèvement déchets verts, recherche emploi, paiement avec CESU accepté. Tél: 06.03.72.22.08

JARDINIER expérimenté toutes opérations, avec matériel, balaie, décaoussillage, élagage, plantations, entretien, enlèvement déchets verts, recherche emploi, paiement avec CESU accepté. Tél: 06.03.72.22.08

JARDINIER expérimenté toutes opérations, avec matériel, balaie, décaoussillage, élagage, plantations, entretien, enlèvement déchets verts, recherche emploi, paiement avec CESU accepté. Tél: 06.03.72.22.08

JARDINIER expérimenté toutes opérations, avec matériel, balaie, décaoussillage, élagage, plantations, entretien, enlèvement déchets verts, recherche emploi, paiement avec CESU accepté. Tél: 06.03.72.22.08

JARDINIER expérimenté toutes opérations, avec matériel, balaie, décaoussillage, élagage, plantations, entretien, enlèvement déchets verts, recherche emploi, paiement avec CESU accepté. Tél: 06.03.72.22.08

JARDINIER expérimenté toutes opérations, avec matériel, balaie, décaoussillage, élagage, plantations, entretien, enlèvement déchets verts, recherche emploi, paiement avec CESU accepté. Tél: 06.03.72.22.08

JARDINIER expérimenté toutes opérations, avec matériel, balaie, décaoussillage, élagage, plantations, entretien, enlèvement déchets verts, recherche emploi, paiement avec CESU accepté. Tél: 06.03.72.22.08

HOMME avec expérience cherche emploi entretien de jardins, terrassement manuel. Etudie toutes autres propositions, sur Nice et environs. Paiement CESU accepté. PARTICULIER. Tél: 06.83.74.19.99

MACON CARREUR/PEINTRE, cherche emploi chez particuliers ou autres: plâtrerie, carrelage, dallage, peinture, murs, rénovation, clés outils, véhicule, travail soigné. Libre de suite. Tél: 06.21.77.47.93

MACON cherche emploi, effectuée tous travaux de maçonnerie générale, façade, dallage, clôtures, dalle béton, carrelage, démolition, petits et gros travaux. Tél: 06.22.55.33.52

MACON effectuée travaux de maçonnerie générale, toitures, cloisons, étanchéité, carrelage, murs en pierre, peinture intérieur/extérieur, dallage plâtrerie, clés particulières. Devis gratuit. Tél: 06.16.48.39.85 ou 04.23.34.46.35

PEINTRE EN BATIMENT, 25 ans d'expérience, tous travaux intérieurs et extérieurs, façades, maçonnerie et carrelage, taille de pierres. Cherche emploi. Possède véhicule. Tél: 08.05.65.20.99

Jeune retraité avec voiture recherche emploi temps partiel ou mi-temps dans n'importe quel domaine: restauration, garde malade, etc... PARTICULIER Tél: 06.16.63.11.04

Jeune retraité avec voiture recherche emploi temps partiel ou mi-temps dans n'importe quel domaine: restauration, garde malade, etc... PARTICULIER Tél: 06.16.63.11.04

Jeune retraité avec voiture recherche emploi temps partiel ou mi-temps dans n'importe quel domaine: restauration, garde malade, etc... PARTICULIER Tél: 06.16.63.11.04

Jeune retraité avec voiture recherche emploi temps partiel ou mi-temps dans n'importe quel domaine: restauration, garde malade, etc... PARTICULIER Tél: 06.16.63.11.04

Jeune retraité avec voiture recherche emploi temps partiel ou mi-temps dans n'importe quel domaine: restauration, garde malade, etc... PARTICULIER Tél: 06.16.63.11.04

Jeune retraité avec voiture recherche emploi temps partiel ou mi-temps dans n'importe quel domaine: restauration, garde malade, etc... PARTICULIER Tél: 06.16.63.11.04

Jeune retraité avec voiture recherche emploi temps partiel ou mi-temps dans n'importe quel domaine: restauration, garde malade, etc... PARTICULIER Tél: 06.16.63.11.04

Jeune retraité avec voiture recherche emploi temps partiel ou mi-temps dans n'importe quel domaine: restauration, garde malade, etc... PARTICULIER Tél: 06.16.63.11.04

Jeune retraité avec voiture recherche emploi temps partiel ou mi-temps dans n'importe quel domaine: restauration, garde malade, etc... PARTICULIER Tél: 06.16.63.11.04

Jeune retraité avec voiture recherche emploi temps partiel ou mi-temps dans n'importe quel domaine: restauration, garde malade, etc... PARTICULIER Tél: 06.16.63.11.04

Jeune retraité avec voiture recherche emploi temps partiel ou mi-temps dans n'importe quel domaine: restauration, garde malade, etc... PARTICULIER Tél: 06.16.63.11.04

Jeune retraité avec voiture recherche emploi temps partiel ou mi-temps dans n'importe quel domaine: restauration, garde malade, etc... PARTICULIER Tél: 06.16.63.11.04

Jeune retraité avec voiture recherche emploi temps partiel ou mi-temps dans n'importe quel domaine: restauration, garde malade, etc... PARTICULIER Tél: 06.16.63.11.04

Jeune retraité avec voiture recherche emploi temps partiel ou mi-temps dans n'importe quel domaine: restauration, garde malade, etc... PARTICULIER Tél: 06.16.63.11.04

Jeune retraité avec voiture recherche emploi temps partiel ou mi-temps dans n'importe quel domaine: restauration, garde malade, etc... PARTICULIER Tél: 06.16.63.11.04

Jeune retraité avec voiture recherche emploi temps partiel ou mi-temps dans n'importe quel domaine: restauration, garde malade, etc... PARTICULIER Tél: 06.16.63.11.04

Jeune retraité avec voiture recherche emploi temps partiel ou mi-temps dans n'importe quel domaine: restauration, garde malade, etc... PARTICULIER Tél: 06.16.63.11.04

Jeune retraité avec voiture recherche emploi temps partiel ou mi-temps dans n'importe quel domaine: restauration, garde malade, etc... PARTICULIER Tél: 06.16.63.11.04

Jeune retraité avec voiture recherche emploi temps partiel ou mi-temps dans n'importe quel domaine: restauration, garde malade, etc... PARTICULIER Tél: 06.16.63.11.04

Jeune retraité avec voiture recherche emploi temps partiel ou mi-temps dans n'importe quel domaine: restauration, garde malade, etc... PARTICULIER Tél: 06.16.63.11.04

EMPLOYÉS DE MAISON FEMME expérimentée, très sérieuse, cherche emploi: heures de ménage, repassage, garde personnes âgées ou enfants à NICE. Tél: 06.77.83.93.94 ou 04.93.87.30.94

Jeune femme DAME DE COMPAGNIE cherche heures de ménage, courses, accompagnement scolaires et aide administrative. Secteur Nice et environs. Tél: 06.47.47.44.69

DAME de confiance, références, responsable, initiative, véhicule, cherche heures ménage, repassage, services personnes âgées, courses, déplacements médicaux. Secteur Nice, Nice ouest. Tél: 06.88.92.82.67 Ou 04.93.87.30.94

CUPLE DE GARDIEN, 21 ans d'expérience, cherche poste au PACA à mi-temps. Disponibles. Tél: 06.66.02.71.57

JEUNE FEMME cherche heures de ménage, repassage, chez particuliers ou entreprises, et garde personnes âgées, permis B, références. Tél: 06.89.20.17.50

FEMME philippine parlant anglais, avec références, cherche emploi: ménage, repassage, garde d'enfants, soins culinaires, temps partiel ou complet, non logée. Secteur de Cannes, Nice à Monaco. Tél: 06.50.31.35.58

FEMME PHILIPPINE cherche heures de ménage au temps plein secteur Golle de St Tropez. Tél: 06.74.43.78.79

Cherche emploi FEMME DE MENAGE, aide à domicile, garde de personnes âgées. Tél: 07.67.58.83.63

HEURES de repassage. CANNES. Tél: 06.58.08.08.84

Annonces légales

Conformément à l'arrêté du 13 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2022 à 0,183 €HT par les V. Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centralisée mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 1 janvier 1995 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

AVIS D'ENQUÊTES

Le public est informé qu'il a procédé à une enquête publique sur le projet de déclassement de la voirie du quai J. de la Florie sur la commune de Taradeau du lundi 7 mars 2022 09:00 au mercredi 23 mars 2022 17:00h inclus, sous le n° 2021 1700305056. Monsieur Jean-Christophe DELHANE, à été désigné Commissaire Enquêteur par Madame la Présidente du tribunal administratif de Toulon. Les pièces des dossiers ainsi qu'un registre d'enquête à compléter non motivés, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à l'apert de la mairie de Taradeau pendant la durée de l'enquête, du lundi 7 mars 2022 au mercredi 23 mars 2022 inclus. - lundi et vendredi de 9 h à 18 h et le mardi, mercredi et jeudi de 9 h à 12 h et de 15 h à 17 h 30. Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante: Mairie de Taradeau. Attention: Monsieur le Commissaire Enquêteur 38, route de Flavacort BP - 03400 TARADEAU ou par courriel à l'adresse suivante: Annu@mairie-taradeau.fr. Le Commissaire Enquêteur recevra le public en matinée de Taradeau aux dates et heures suivantes: - Lundi 7 mars 2022 de 9:00 à 12:00 - Vendredi 11 mars 2022 de 9:00 à 12:00 - Jeudi 17 mars 2022 de 15:00 à 17:30 - Mercredi 23 mars 2022 de 9:00 à 17:00. La réception du public se fera dans la plus strict respect des dispositions énoncées en vigueur pendant toute la durée de l'enquête publique. Toute personne pourvue, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier de l'enquête publique auprès de la mairie de Taradeau dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique. Pendant toute la durée de l

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

**ANNONCES LÉGALES**  
**BOUCHES-DU-RHÔNE**  
 Tél. 04 91 57 75 74  
 annonceslegales@lamarseillaise.fr



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Avis d'enquête publique préalable à l'institution de servitudes de passage de canalisations publiques d'eau et d'assainissement, au bénéfice de la Société du Canal de Provence, dans le cadre de la rénovation de l'adduction DN 2000 de l'aménagement hydraulique dit de « Berre Sud » - site des Graudets, sur le territoire de la commune des Pennes-Mirabeau

En exécution de l'arrêté du Préfet de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône n°2022-13 du 11 février 2022, il sera procédé sur le territoire de la commune des Pennes-Mirabeau, au bénéfice de la Société du Canal de Provence, à une enquête publique préalable à l'institution de servitudes de passage de canalisations publiques d'eau et d'assainissement, dans le cadre de la rénovation de l'adduction DN 2000 de l'aménagement hydraulique dit de « Berre Sud » aux Pennes-Mirabeau - site des Graudets.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières, etc.) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Est désigné en qualité de Commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête considérée Monsieur Serge SOLAGES, ingénieur géologue, docteur en hydrogéologie, retraité.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillet non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, resteront déposés du vendredi 04 mars 2022 au mercredi 23 mars 2022 inclus, soit pendant 20 jours consécutifs, afin que chacun puisse en prendre connaissance, et consigner sur ledit registre ses observations portant sur les limites des biens grevés par la servitude, aux lieux, jours et heures suivants :

**Mairie des Pennes-Mirabeau**  
 Service Aménagement du territoire et Politique de l'habitat  
 22 rue Saint-Dominique  
 13170 LES PENNES-MIRABEAU  
 Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
 Les Mardis et jeudis de 08h30 à 12h00

Par ailleurs, les observations du public pourront être adressées par écrit à la mairie des Pennes-Mirabeau à l'adresse précitée, au Commissaire enquêteur, ou au Maire, qui les annexera au registre.

En outre, les observations seront également reçues par le Commissaire enquêteur qui se rendra personnellement à cet effet au lieu, jours et heures suivants :

**Mairie des Pennes-Mirabeau - Service Aménagement du territoire et Politique de l'habitat - 22 rue Saint-Dominique - 13170 LES PENNES-MIRABEAU :** le vendredi 04 mars 2022 de 8h30 à 12h00, le mardi 15 mars 2022 de 8h30 à 12h00, et le mercredi 23 mars 2022 de 13h30 à 17h00.

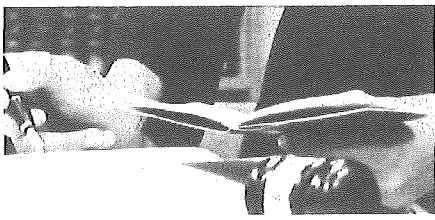
Il rendra son avis motivé sur l'emprise des ouvrages projetés, dans un délai maximum d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Les adresses des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes :

- Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale  
 Le Tholonet  
 CS 70064  
 13182 AIX-EN-PROVENCE Cedex 5  
 Tél. : 04 42 66 70 00
- Mairie des Pennes-Mirabeau  
 Service Aménagement du territoire et Politique de l'habitat  
 22 rue Saint-Dominique  
 13170 LES PENNES-MIRABEAU  
 Tél. : 04 91 67 17 00

- Préfecture des Bouches-du-Rhône  
 Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement  
 Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement  
 Bd Paul Peytral  
 CS 80001  
 13282 MARSEILLE Cedex 06  
 Tél. : 04 84 35 40 00  
 Site Internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le 11 février 2022  
 Pour le Préfet et, par délégation,  
 Le Chef de Bureau de l'Utilité Publique,  
 de la Concertation et de l'Environnement  
 signé  
 Patrick PAVAN



**Vie des sociétés**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte SSP il a été constitué une SASU dénommée : **LR BURGER**

**Capital social** : 2 000 euros.  
**Siège social** : 15 Allée Léon GAMBETTA 13001 MARSEILLE  
**Objet** : Fast Food ( sans alcool ) - Pizzeria et Café à consommer sur place.  
**Président** : MR Nordin SEHALIA, demeurant PARC SAINT GEORGES BT FG - 13700 MARIGNANE.  
**Clause d'agrément** : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.  
**Clause d'admission** : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.  
**Durée de la société** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MARSEILLE.

**TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL**

SAS DI.MED.CO  
 Au capital de 1.000 Euros  
 Siège social : 3 RUE DE LA CAPITAL 13007 MARSEILLE  
 N° 752 615 500 R.C.S MARSEILLE

Le 01/02/2022, L'AGO a décidé de transférer le siège social au **782 A Routes des Grands Jardins 04 300 TAILLADES**, à compter du 01/02/2022. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Radiation au RCS de MARSEILLE. Nouvelle immatriculation au RCS d'AVIGNON.

**TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL**

SARL SOFIA INVEST  
 Au capital de 1.000 Euros  
 Siège social : 3 RUE DE LA CAPITAL 13007 MARSEILLE  
 N° 810 238 667 R.C.S MARSEILLE

Le 01/02/2022, L'AGO a décidé de transférer le siège social au **782 A Routes des Grands Jardins 04 300 TAILLADES**, à compter du 01/02/2022. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Radiation au RCS de MARSEILLE. Nouvelle immatriculation au RCS d'AVIGNON.

**TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL**

SCI ETIS  
 Au capital de 1.000 Euros  
 Siège social : 3 RUE DE LA CAPITAL 13007 MARSEILLE  
 N° 822 111 050 R.C.S MARSEILLE

Le 01/02/2022, L'AGO a décidé de transférer le siège social au **782 A Routes des Grands Jardins 04 300 TAILLADES**, à compter du 01/02/2022. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Radiation au RCS de MARSEILLE. Nouvelle immatriculation au RCS d'AVIGNON.

**TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL**

S.A.R.L. DI MECO CONSULTING  
 Au capital de 1.000 Euros  
 Siège social : Chemin de Barbarou Domaine de Montespion  
 13190 ALLIAGE  
 N° 511 126 393 R.C.S MARSEILLE

Le 01/02/2022, L'AGO a décidé de transférer le siège social au **782 A Routes des Grands Jardins 04 300 TAILLADES**, à compter du 01/02/2022. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Radiation au RCS de MARSEILLE. Nouvelle immatriculation au RCS d'AVIGNON.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte SSP il a été constitué une SASU dénommée : **HAMMOUDI**

**Capital social** : 1 000 euros.  
**Siège social** : 260 Boulevard Voltaire 13821 LA PENNE SUR HUEVAUNE  
**Objet** : La prise à bail de tous immeubles d'habitation, de bureaux et/ou de locaux commerciaux. La commercialisation et la gestion locative de tous immeubles et/ou locaux pris à bail ou acquis. La maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, l'assistance, la conseil et l'accompagnement dans toutes démarches administratives, juridiques liées aux projets de réhabilitation, réaménagement, rénovation et construction. Et généralement toutes opérations financières (notamment tout emprunt), commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social dans les différents éléments qui viennent d'être précisés. La participation au capital de toute entreprise ayant un objet similaire ou connexe à l'objet social et pouvant favoriser l'extension et son développement.  
**Président** : Mr HAMMOUDI Yassine domicilié idem siège  
**Clause d'agrément** : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.  
**Clause d'admission** : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.  
**Durée de la société** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MARSEILLE.

**DISSOLUTION**

SAS LES GRILLADES DU LITTORAL  
 au capital de "1600" euros  
**Siège social** : 666 avenue du littoral 13016 MARSEILLE  
 RCS 839 309 090

Le 31 MARS 2020, L'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 MARS 2020. Mme SOUJAG FATIMA demeurant 1 impasse de la lanfane 13016 MARSEILLE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège de la société.  
 Mention sera faite au RCS de MARSEILLE.

**LOCATION GÉRANCE**

Par acte SSP la société B.C.H. au capital de 100 Euros, immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le N° SIREN 750 964 793 représentée par son Gérant Mr Farid BOULJEDRI, a donné en location Gérance son fonds de commerce de FAST FOOD - PIZZERIA et CAFE (sans alcool) sis 15 Allée Léon GAMBETTA 13001 MARSEILLE, à la société en cours de formation LR dénommée LR BURGER - Forme : SASU au capital de 2 000 Euros- Président MR SEHALIA Nordin, demeurant PARC SAINT GEORGE BT FG - 13700 MARIGNANE pour une durée d' une année à compter du 01/02/2022 renouvelable par tacite reconduction.

**ANNONCES LÉGALES**  
**VAR**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Tél. 04 91 57 75 74  
 annonceslegales@lamarseillaise.fr



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de déclassement de la voirie du quai aval de la Floriège sur la commune de Taradeau du lundi 7 mars 2022 09h00 au mercredi 23 mars 2022 17h30 inclus, soit pendant 17 jours consécutifs. Monsieur Jean-Christophe DELHAYE, a été désigné Commissaire Enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal administratif de Toulon.

Les pièces des dossiers ainsi qu'un registre d'enquête à feuillet non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposées à l'accueil de la mairie de Taradeau, pendant la durée de l'enquête, du lundi 7 mars 2022 au mercredi 23 mars 2022 inclus :

- lundi et vendredi de 9 h à 12 h et le mardi, mercredi et jeudi de 9 h à 12 h et de 15 h à 17 h 30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Taradeau A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur 38, route de Flayosc BP 6 83460 TARADEAU Ou par courriel à l'adresse suivante : accueil@mairie-taradeau.fr

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie de Taradeau aux dates et heures suivantes :

- Lundi 7 mars 2022 de 9h00 à 12h00,
  - Vendredi 11 mars 2022 de 9h00 à 12h00,
  - Jeudi 17 mars 2022 de 15h00 à 17h30,
  - Mercredi 23 mars 2022 de 15h00 à 17h30.
- La réception du public se fera dans le plus strict respect des dispositions sanitaires en vigueur pendant toute la durée de l'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier de l'enquête publique auprès de la mairie de Taradeau dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de la commune : https://mairie-taradeau.fr.

Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture de celle-ci.

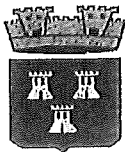
Les informations relatives à ces dossiers peuvent être demandées en mairie de Taradeau à Mme GRASSIN, secrétaire générale ou par mail : marlene.grassin@mairie-taradeau.fr

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Taradeau et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le projet de déclassement de la voirie du quai aval de la Floriège, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

**RAPIDITÉ, EFFICACITÉ**  
 sur 4 départements (13/83/30/34)

Votre contact :  
 04 91 57 75 74  
 annonceslegales@lamarseillaise.fr

Devis sur demande



Mairie de TARADEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

Taradeau, le 21 février 2022

**POLICE MUNICIPALE**

8 route de Lorgues  
Résidence « Les Lavandières »  
**83460 TARADEAU**

**TEL : 06.18.46.54.54**

**FAX : 04 94 99 70 31**

Le Brigadier Chef Principal  
CORNEILLE Dominique  
S/C de la voie hiérarchique

A

Monsieur Le Maire  
Albert DAVID

PV N° 01/2022

**Objet:** Affichage Enquête Publique

Afférente à la procédure de déclassement de voirie du gué aval de la Florieye

**Pièces jointes :** 3 Clichés photographiques

**Copies :** Archives PM

**PROCES-VERBAL D'AFFICHAGE**

Ce jour, à 08h30, nous nous rendons route de la Passerelle, rue du Canal et route de Flayosc, où nous constatons sur les panneaux communaux, l'affichage de l'enquête publique, cité en objet.

Rapport établi à toutes fins utiles.

BCP  
CORNEILLE Dominique



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
 CONCERNANT LE PROJET DE CREATION D'UNE LIAISON  
 DU LAC 7 AU LAC 8 AU PAYSAN 21000 TROUVES

Le projet de création d'une liaison entre le lac 7 et le lac 8 au paysan 21000 Trouves, a pour objectif de permettre l'écoulement des eaux de pluie et de protéger les zones habitées et les cultures.

Le projet est divisé en deux phases :

- Phase 1 : Création d'une liaison entre le lac 7 et le lac 8.
- Phase 2 : Aménagement des zones habitées et des cultures.

Le projet est soumis à une enquête publique afin de recueillir les avis et suggestions des habitants et des agriculteurs concernés.

Le projet est accessible à tous les jours de 9 heures à 17 heures, à l'adresse suivante : **Mairie de Trouves, 21000 Trouves.**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
 CONCERNANT LE PROJET DE CREATION D'UNE LIAISON  
 DU LAC 7 AU LAC 8 AU PAYSAN 21000 TROUVES

## Grand spectacle III

### Du Foyer Rural de Tardieu

*Le programme*

- Comes musicaux (sèche + défilé)
- Comes pour enfants
- Chorale
- Dance de 19h
- Swing

**En faveur du Téléthon**

*Seule des fêtes de Tardieu*

Soirée de 19h30 à 21h30  
 Samedi 17 décembre 2021  
 Spectacle gratuit de 15h

**Pas de participation obligatoire**  
 Remarque : le spectacle est gratuit

# APMELETHON

2021

CHATELAIN/2021

## SAINTE SYBILLE

### à TARDIEU

21 décembre 2021

12,6

Création de la Sainte Sybille  
 à Tardieu

17h30

# LE JOURNAL DE LA REPUBLIQUE

## LE JOURNAL DE LA REPUBLIQUE

### LE JOURNAL DE LA REPUBLIQUE

LE JOURNAL DE LA REPUBLIQUE  
LE JOURNAL DE LA REPUBLIQUE  
LE JOURNAL DE LA REPUBLIQUE

Le Journal de la République est un journal de presse qui se consacre à l'actualité politique et sociale de la République. Il est publié tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés.

**ARTICLE 1 : OBJET DE L'ENQUETE**  
L'objet de l'enquête est de déterminer les causes et les conséquences de la situation actuelle de la République.

**ARTICLE 2 : CHRONOLOGIE DE L'ENQUETE**  
L'enquête est menée en plusieurs étapes, à savoir : l'identification des causes, l'analyse des conséquences et la proposition de solutions.

**ARTICLE 3 : METHODOLOGIE DE L'ENQUETE**  
L'enquête est menée à l'aide de méthodes scientifiques et de techniques modernes de recherche.

**ARTICLE 4 : PARTISIPANTS DE L'ENQUETE**  
L'enquête est menée par un comité d'experts composé de représentants de la République et de spécialistes du domaine.

**ARTICLE 5 : RAPPORTS DE L'ENQUETE**  
Le comité d'experts rendra compte de ses travaux et de ses conclusions à l'Assemblée Nationale.

**ARTICLE 6 : SUITES DE L'ENQUETE**  
Les conclusions de l'enquête seront prises en compte par le Gouvernement pour l'élaboration de sa politique.

**ARTICLE 7 : DISPOSITIONS FINALES**  
Le présent décret est pris en exécution de la loi n° 123 du 15 mars 2022.

**ARTICLE 8 : PROMULGATION**  
Le présent décret est promulgué le 15 mars 2022.

**ARTICLE 9 : ABROGATION**  
Les dispositions de la loi n° 123 du 15 mars 2022 sont abrogées.

**ARTICLE 10 : ANNULATION**  
Le présent décret est annulé.

**ARTICLE 11 : REVISION**  
Le présent décret est révisé.

**ARTICLE 12 : VALIDATION**  
Le présent décret est validé.

**ARTICLE 13 : SIGNATURE**  
Le présent décret est signé par le Président de la République.

**ARTICLE 14 : DATE**  
Le présent décret est daté du 15 mars 2022.

**ARTICLE 15 : LIEU**  
Le présent décret est pris à Paris.

**ARTICLE 16 : COMMENTAIRES**  
Le présent décret est commenté.

**ARTICLE 17 : ANNEXES**  
Le présent décret est accompagné de l'annexe.

Le Journal de la République est un journal de presse qui se consacre à l'actualité politique et sociale de la République. Il est publié tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés.

Le Journal de la République est un journal de presse qui se consacre à l'actualité politique et sociale de la République. Il est publié tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés.

Le Journal de la République est un journal de presse qui se consacre à l'actualité politique et sociale de la République. Il est publié tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés.

Le Journal de la République est un journal de presse qui se consacre à l'actualité politique et sociale de la République. Il est publié tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés.

Le Journal de la République est un journal de presse qui se consacre à l'actualité politique et sociale de la République. Il est publié tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés.

Le Journal de la République est un journal de presse qui se consacre à l'actualité politique et sociale de la République. Il est publié tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés.



